

Énoncé de gestion des ressources Parc provincial New River Beach



Gouvernement du Nouveau-Brunswick
Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture
20 août 2018

Photo de couverture : Vue de New River Harbour depuis Barnaby Head (Photo : PNB)

Table des matières

Table des matières.....	2
1 Introduction.....	4
1.1 Processus de planification.....	4
1.2 Parc provincial New River Beach.....	4
2 Fondements législatifs et stratégiques de la planification et de la gestion.....	6
2.1 Administration de l'énoncé de gestion des ressources.....	6
2.2 Données géographiques sur le parc.....	7
2.3 Communautés autochtones.....	7
2.4 Classification du parc.....	7
2.5 Objet et vision.....	7
3 Partenariats.....	11
4 Mobilisation du public.....	12
5 Environnement biophysique et socioéconomique.....	13
5.1 Environnement biophysique.....	13
5.1.1 Géologie, topographie et climat.....	13
5.1.2 Environnement terrestre.....	13
5.1.3 Milieu aquatique.....	14
5.1.4 Espèces rares et menacées d'extinction.....	14
5.2 Environnement socioéconomique.....	14
5.3 Zones protégées.....	15
5.4 Patrimoine et culture.....	15
6 Menaces pour le parc.....	17
6.1 Érosion côtière attribuable à l'élévation du niveau de la mer et aux changements climatiques... 17	17
6.2 Gestion des forêts.....	17
6.3 Foresterie.....	17
6.4 Espèces non indigènes.....	17
6.5 Centrale nucléaire de Point Lepreau.....	17
6.6 Aménagement résidentiel.....	17
6.7 Activités touristiques et récréatives à proximité.....	17
7 Zonage et politiques sur la gestion des zones.....	18
7.1 Zone de services.....	18
7.1.1 Accès et routes.....	18
7.1.2 Bâtiments et structures du parc.....	18
7.1.3 Corridors de services publics.....	18
7.2 Zone de conservation de la nature.....	19
7.3 Zone de loisirs dans la nature.....	19
7.4 Zone de loisirs principale.....	19

7.5	Zone d'eau	19
7.6	Zone hydrologique superposée	20
8	Règlements et politiques sur les parcs provinciaux	23
8.1	État d'exploitation.....	23
8.2	Activités dans le parc	23
8.3	Conduite des usagers des parcs provinciaux	23
8.4	Gestion des activités récréatives	23
8.4.1	<i>Activités autorisées :</i>	24
8.4.2	<i>Activités qui peuvent nécessiter un permis :</i>	24
8.4.3	<i>Activités permises avec l'autorisation du gestionnaire du parc :</i>	24
8.4.4	<i>Activités non permises dans les limites du parc :</i>	24
8.5	Utilisation de véhicules motorisés	24
8.5.1	<i>Véhicules privés et commerciaux</i>	24
8.5.2	<i>Véhicules motorisés hors route</i>	24
8.5.3	<i>Embarcations à moteur</i>	24
8.6	Gestion de l'habitat.....	24
8.6.1	<i>Gestion de la faune</i>	24
8.6.2	<i>Animaux nuisibles</i>	24
8.6.3	<i>Espèces non indigènes</i>	25
8.6.4	<i>Insectes</i>	25
8.7	Gestion des forêts	25
8.8	Gestion des feux.....	25
8.9	Prospection et activités minières.....	25
8.10	Centrale nucléaire de Point Lepreau	25
9	Priorités de gestion et mises à jour	27
10	Examen et ajustement de l'orientation de la gestion	33

1 Introduction

1.1 Processus de planification

Par l'entremise de la *Loi sur les parcs* (2014), le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick a établi que des plans de gestion des ressources (PGR) étaient nécessaires à la viabilité à long terme des parcs provinciaux. Le ministère provincial du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture (MTPC) est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces plans de gestion.

Pour chacun des parcs énumérés dans la *Loi sur les parcs* (2014), le Ministère préparera un énoncé de gestion qui servira à formuler les plans de gestion des ressources dans l'avenir. Tous ces énoncés seront en vigueur jusqu'à ce que le MTPC ait officiellement adopté un plan de gestion des ressources (PGR).

Le PGR d'un parc est un instrument essentiel pour assurer la viabilité générale d'une zone naturelle désignée. Le gouvernement provincial établira de tels plans pour ses parcs afin de permettre la bonne gestion des écosystèmes sociaux, patrimoniaux et biophysiques qui définissent ces zones. Ces plans serviront à établir les buts et objectifs de la gestion, à offrir une vision et à formuler des politiques et des pratiques pour réagir aux menaces possibles et favoriser la viabilité.

L'énoncé de gestion servira de cadre au plan de gestion. L'énoncé sera utilisé pour compiler l'information pertinente et cerner les lacunes dans les domaines où plus de recherches seraient précieuses. Selon les exigences du processus de planification des parcs provinciaux et du processus de zonage des parcs provinciaux, cet énoncé de gestion offre une vision des parcs, souligne les principes de gestion à l'aide de buts et d'objectifs et établit le processus d'examen et de modification.

L'énoncé de gestion du parc provincial New River Beach (PPNRB) figure dans le présent document. Il a été préparé avec la rétroaction des intervenants et du public pour favoriser la transparence du processus de planification.

Les Premières Nations n'ont pas été consultées lors de la préparation de ce document. Par conséquent, cet énoncé ne tient pas compte du savoir traditionnel des Premières Nations sur les terres du PPNRB, de l'information sur l'utilisation passée et actuelle du PPNRB et de l'information relative aux droits ancestraux et issus de traités concernant ou pouvant concerner le PPNRB. Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture (MTPC) reconnaît l'importance de consulter les Premières Nations pour la planification du parc et en fera une priorité dans la préparation du plan de gestion du PPNRB de même dans la planification future du parc provincial.

1.2 Parc provincial New River Beach

Le PPNRB est situé le long de la baie de Fundy, entre la ville de Saint John et la ville de St. George, et offre des sentiers de randonnée pittoresques, un terrain de camping, ainsi qu'une plage et une aire de pique-nique à fréquentation diurne (figure 1). Le parc a été créé en 1960 lors de sa vente au gouvernement provincial par M^{me} Marjorie Knight, à la condition qu'il soit utilisé pour offrir des installations de camping et l'accès à la plage au grand public, tout spécialement aux « citoyens moins fortunés et leurs enfants ».

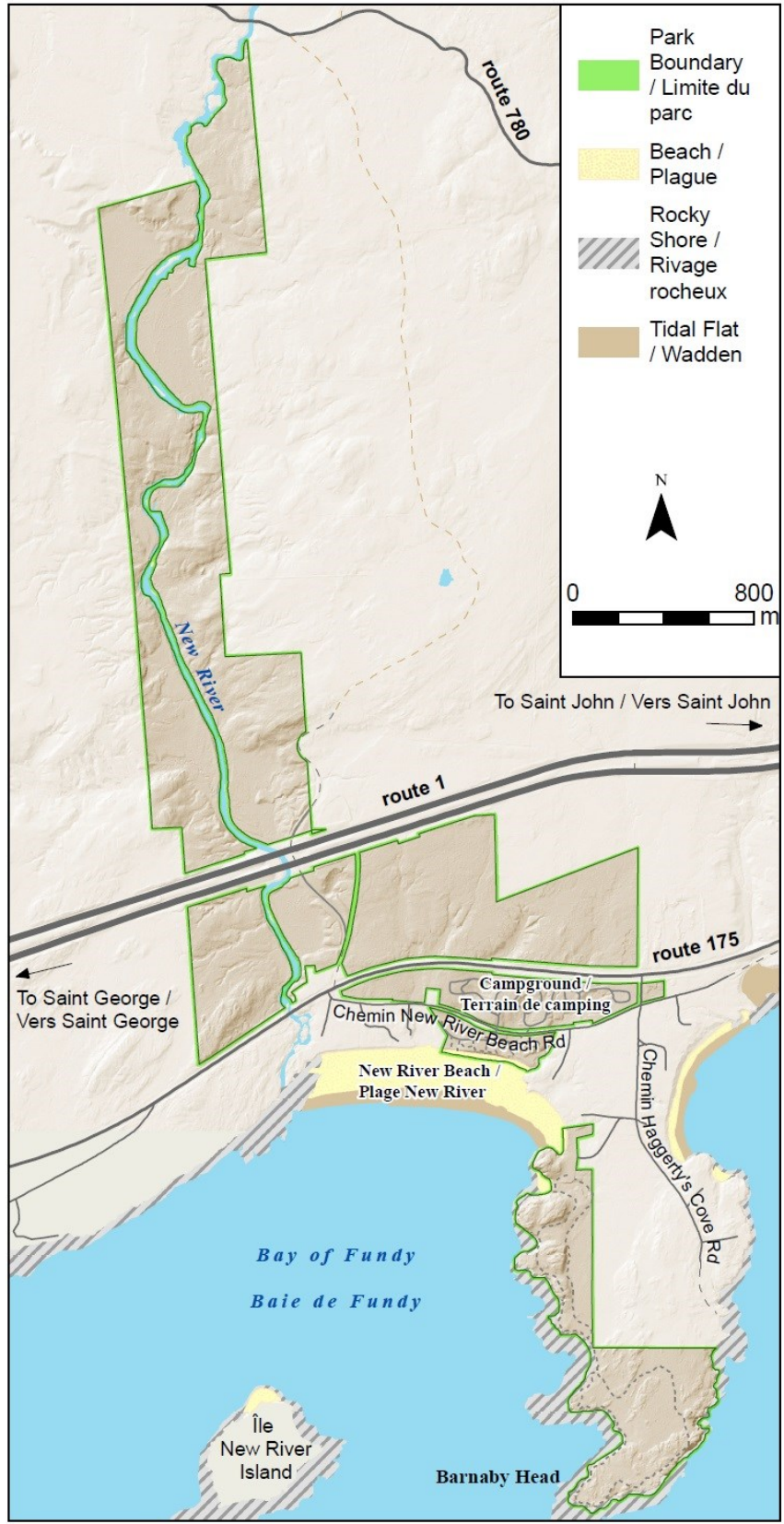


Figure 1 Carte de localisation

2 Fondements législatifs et stratégiques de la planification et de la gestion

Les fondements législatifs, stratégiques et réglementaires de la création du présent cadre sont établis dans la *Loi sur les parcs* (2014) et les règlements connexes figurant dans le *Règlement général – Loi sur les parcs*. Les autres lois pertinentes sont la *Loi sur le poisson et la faune*, la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*, la *Loi sur les véhicules hors route* et la *Loi sur la police*.

L'objet des parcs provinciaux est défini à l'article 3 de la *Loi sur les parcs* (2014) :

Tous les parcs provinciaux sont dédiés aux résidents de la province, aux visiteurs et aux générations futures aux fins suivantes :

- protéger en permanence les écosystèmes, la biodiversité et les éléments du patrimoine naturel et culturel;
- fournir des possibilités d'activités récréatives et éducatives en plein air pour promouvoir un mode de vie sain;
- fournir des occasions de mieux connaître et apprécier le patrimoine naturel et culturel de la province;
- offrir un produit touristique qui rehausse l'image de la province en tant que destination vacances de qualité.

Les plans de gestion des ressources sont prescrits à l'article 10 de la *Loi sur les parcs* (2014) :

- 10.1(1) Au moins tous les dix ans, le ministre veille à ce que le ministère prépare un plan de gestion pour chaque parc provincial renfermant les différentes zones et les mesures portant sur la protection des ressources, leur utilisation et leur mise en valeur et tous autres renseignements qu'il estime indiqués.
- 10.1(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas à un parc provincial qui est classé en tant que parc de patrimoine culturel en vertu du *Règlement général – Loi sur les parcs*.

Le processus de planification de la gestion des parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick décrit le processus de planification de la gestion que les parcs provinciaux doivent suivre pour remplir l'engagement pris lors de l'examen de la *Loi sur les parcs*. On peut consulter le processus de planification de la gestion des parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick à cette adresse : <http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/tpc.html>.

2.1 Administration de l'énoncé de gestion des ressources

Le présent énoncé a été préparé au nom du MTPC grâce à la participation du personnel du gouvernement provincial, de l'administration du PPNRB, des intervenants, et du public. C'est un document public pouvant faire l'objet de commentaires et de mises à jour sur une base continue, à mesure que des données sont disponibles.

L'énoncé sera administré par le gestionnaire du parc. Le MTPC apportera son soutien au gestionnaire à cet égard.

2.2 Données géographiques sur le parc

Ce parc provincial de 368 hectares (899 acres) est situé le long de la rivière New River, qui est un affluent de la baie de Fundy. Divisé en deux parties par la route 175, le parc est délimité par la rive du côté sud, des propriétés résidentielles à l'est et des terres forestières au nord.

- Emplacement dans la région et la province : côte sud du comté de Charlotte
- Distance jusqu'aux principales communautés : 46,2 km de Saint John, 58,3 km de St. Andrews
- Caractéristiques géographiques majeures : falaise Barnaby Head, baie Maces et baie de Fundy
- Principaux moyens d'accès / routes : route 1 et route 175.

Une carte détaillée montrant les limites des propriétés, les repères terrestres, les habitats et l'utilisation des terres se trouve à l'annexe A.

2.3 Communautés autochtones

Le PPNRB est situé sur le territoire traditionnel des peuples Wabanakis, plus spécialement les Malécites et les Pescomodys, qui fréquentaient la région du nord du Maine et de l'ouest du Nouveau-Brunswick avant l'arrivée des premiers Européens et au début de leur occupation. Des traités de paix et d'amitié ont été signés entre les Premières Nations et le gouvernement britannique qui gouvernait dans les années 1700. Ces traités étaient fondés sur la paix et l'amitié et ne faisaient pas référence à la cession de terres. Grâce à ce mécanisme, les Premières Nations ont une relation de gouvernement à gouvernement en ce qui concerne la planification de l'utilisation des terres.

Les Premières Nations ont fait part de leur intérêt pour le parc et les environs de même que de leurs connaissances à ce sujet. Les communautés des Premières Nations utilisent cette région pour la chasse, le piégeage, la pêche, la cueillette et les déplacements. Ces usages pourraient se poursuivre, à la condition de respecter la sécurité publique, la conservation et d'autres questions. Le MTPC a hâte de consulter les Premières Nations afin de mieux comprendre leurs connaissances et leur utilisation du parc.

Toutes les communications et la collaboration entre les communautés des Premières Nations et le parc à des fins de planification et d'exploitation se dérouleront sans porter atteinte aux futures discussions ou négociations entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les communautés des Premières Nations.

2.4 Classification du parc

Grâce à leur classification, les parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick sont organisés en grandes catégories, chacune comportant des caractéristiques et des buts particuliers. Le PPNRB est un parc récréatif.

Les parcs récréatifs fournissent des possibilités, dans des milieux naturels protégés, de faire des activités récréatives ou éducatives en plein air pour promouvoir un mode de vie sain et ils offrent un produit touristique qui rehausse l'image de la province en tant que destination vacances de qualité.

2.5 Objet et vision

L'objet du parc provincial New River Beach est le suivant :

- ❖ faire partie du réseau général des parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick en protégeant un environnement naturel exceptionnel, tout en offrant aux invités des possibilités d'activités récréatives et en préconisant l'appréciation à des fins éducatives des valeurs naturelles du parc.

La vision du parc provincial New River Beach est la suivante :

- ❖ un environnement naturel sain et non aménagé utilisé à des fins éducatives, récréatives et d'intendance environnementale.

Conformément à la loi, les quatre objectifs des parcs provinciaux sont les suivants :

- protéger les écosystèmes;
- promouvoir des modes de vie sains grâce à des activités récréatives en plein air;
- fournir des possibilités d'activités éducatives;
- promouvoir le tourisme.

La manière d'atteindre ces objectifs dans le PPNRB est présentée dans les sous-sections suivantes.

2.5.1.1 Protection et préservation

Fondé sur des données scientifiques et le principe de précaution et tenant compte des changements climatiques, au moment de prendre des décisions qui ont des répercussions sur la gestion des écosystèmes, l'objectif du PPNRB quant à la protection est le suivant :

- Protéger et dénombrer les zones protégées et les écosystèmes situés dans les limites du parc. Toutes les valeurs du parc seront protégées et pas seulement les caractéristiques importantes. La gestion du parc sera axée sur le maintien d'une biodiversité saine, ce qui renforcera l'atteinte des autres objectifs du parc.

2.5.1.2 Activités récréatives

L'objectif récréatif du parc, qui incite à apprécier ses plages, ses cours d'eau, ses sentiers de randonnée, sa biodiversité, ses animaux sauvages, le camping, l'écotourisme et le patrimoine culturel, consiste à :

- rehausser l'appréciation du secteur chez une vaste gamme de visiteurs par l'expérience directe, en leur offrant un moyen de pratiquer des activités récréatives compatibles avec l'environnement.

Le parc renferme environ un kilomètre de plage, des sentiers d'interprétation des milieux humides et des sentiers de randonnée fréquentés le jour, ainsi qu'un camping pour la nuit. Le parc New River Beach offre des possibilités de pratiquer des activités récréatives non motorisées passives et actives dans ses limites.

2.5.1.3 Éducation et recherche

L'objectif du parc en matière d'éducation et de recherche scientifique est le suivant :

- favoriser la recherche qui permet d'approfondir les connaissances sur l'écologie et l'histoire du parc et de mieux comprendre comment conserver les zones côtières.

Le résultat des recherches peut servir à améliorer l'intégrité écologique du parc et à appuyer la viabilité écologique des écosystèmes de ce parc et d'autres écosystèmes semblables. Les activités de recherche

permettront de mieux comprendre l'histoire de notre province et aboutiront à la création d'outils éducatifs et d'information visant à renseigner nos visiteurs.

2.5.1.4 Tourisme

L'objectif touristique du PPNRB est le suivant :

- créer un lien entre les Néo-Brunswickois et la nature au moyen des parcs et offrir aux visiteurs de l'extérieur de la province des possibilités de profiter des ressources récréatives en plein air du Nouveau-Brunswick.

Cet objectif sera atteint grâce au programme « N.-B. au grand air » et à des partenariats communautaires actifs au sein des ministères provinciaux, du gouvernement fédéral (Parcs Canada), des établissements d'enseignement et des organisations non gouvernementales. Ce programme offre à la fois des activités de camping traditionnelles et des événements ou des excursions guidées.

L'appréciation du parc par les visiteurs sera rehaussée grâce à :

- des documents imprimés (p. ex., guides des sentiers), de l'affichage, des panneaux ou des expositions;
- des communications informelles avec le personnel du parc;
- de l'information provenant des exploitants d'entreprises touristiques locales.



Sentier de Barnaby Head (Photo : T. Wade, 2017)

3 Partenariats

Les partenariats et les bénévoles améliorent la capacité du gouvernement provincial d'atteindre les objectifs du parc en matière de protection, d'activités récréatives, de recherche et de patrimoine.

Le MTPC peut envisager et exploiter des possibilités de partenariats nouveaux et continus, en faisant intervenir d'autres organismes et groupes, ainsi que des bénévoles, grâce à des accords de partenariat officiels et informels.

Les partenaires peuvent représenter la communauté locale, les intérêts locaux et provinciaux, les personnes intéressées ou le secteur privé. Les partenaires peuvent aider le MTPC à élaborer et à mettre en œuvre un plan de gestion des ressources approuvé, conformément aux politiques et aux règlements des parcs provinciaux.

Le PPNRB entretient des relations avec les groupes suivants :

- la banque alimentaire de St. George;
- la SPCA;
- les stations de radio locales (p. ex., CBC et Radio-Canada);
- David Goss – narration d'interprétation;
- le géoparc mondial Stonehammer de l'UNESCO;
- Découvrez Saint John;
- Aquila Tours;
- les Cadets de l'Armée;
- la Charlotte County Tourism Association;
- le restaurant Gull & Herring (concession sur place);
- la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick;
- la Coalition pour une saine alimentation et l'activité physique (CSAAP);
- Mieux-être NB (N.-B. au grand air).
- Canoe-Kayak NB
- l'association de plongeurs

4 Mobilisation du public

Une journée portes ouvertes a été organisée dans le bâtiment des activités récréatives du PPNRB en septembre 2017. Conçue pour fournir des renseignements sur les zones du parc et obtenir la rétroaction des participants sur plusieurs questions liées au parc, la séance a attiré beaucoup de monde, surtout des campeurs saisonniers et des résidents des environs. Un rapport complet sur le processus de mobilisation et ses résultats est présenté à l'annexe C. Par ailleurs, les renseignements obtenus au moyen d'un sondage en ligne ont servi à orienter la mise au point des politiques du parc et les mesures de gestion du parc indiquées dans la section 9 du présent rapport.

La mobilisation du public est un élément important du processus de planification et de gestion du parc. La mobilisation continue pendant l'administration de l'énoncé permettra la gestion et la mise en œuvre efficaces des politiques du parc. Le dialogue ouvert et continu avec les usagers du parc favorisera un sentiment d'appartenance et de responsabilité, tout en atténuant les effets négatifs sur l'environnement.



La plage New River et une vue de Barnaby Head (Photo : T. Wade, 2017)

5 Environnement biophysique et socioéconomique

5.1 Environnement biophysique

Le parc est situé dans l'écodistrict côtier de Fundy. La région s'étend sur l'ensemble du littoral sud du Nouveau-Brunswick, le long de la baie de Fundy, depuis la rive est de la baie de Passamaquoddy jusqu'à la rive est de la baie de Shepody. Elle comprend aussi les îles occidentales et du large, dont l'île Grand Manan, l'île Campobello, l'île Deer et l'île Machias Seal.

5.1.1 Géologie, topographie et climat

L'écorégion côtière de Fundy se caractérise par la présence des roches les plus anciennes (métasédiments du Précambrien) et les plus récentes (roches volcaniques du Jurassique) de la province. On trouve également des roches granitiques dans toute la région, particulièrement dans le secteur de St. George. L'attrait du rivage vient de la diversité des formations rocheuses. Les falaises côtières s'élèvent à environ dix mètres (30 pieds) et se composent principalement de grès, une pierre jeune de la période du Pennsylvanien et du Trias. Du granite de la période précambrienne est visible le long de la route. La rivière New River comporte plusieurs chutes et bassins. À l'intérieur des terres et le long de la rivière, le terrain et la végétation sont représentatifs de divers types de sol.

Le climat de la région subit l'influence des courants océaniques et il est plus modéré toute l'année que dans les régions de la province qui sont situées plus à l'intérieur. Le brouillard, qui est courant, se forme lorsque la température de l'air est plus chaude que celle de l'eau, particulièrement pendant les mois d'été.

5.1.2 Environnement terrestre

La végétation à proximité de la côte se compose d'espèces communes dans les milieux côtiers marins où il y a très peu ou pas du tout de couche arable. Le laurier des marais et le bleuetier sont les arbustes dominants.

Dans la tourbière à épinettes de Barnaby Head, on trouve le thé du Labrador, la canneberge commune, le droséra filiforme et de sarracénie pourpre (ces deux dernières sont des plantes insectivores). Le terrain de camping densément boisé renferme du mélèze, du cèdre, de l'épinette, du sapin et du pin, avec un sous-étage de laurier des marais, de fougères et de quatre-temps (cornouiller du Canada).

Des mouettes, des eiders, des grands cormorans, des cormorans à aigrettes, des balbuzards, des aigles, des autours, des grands hérons et des petits pingouins fréquentent tous le littoral à la plage New River. Plus loin à l'intérieur des terres, on a observé des faucons pèlerins. La grande zone de la baie Macés et de Point Lepreau a été désignée comme une zone importante pour la conservation des oiseaux par Études d'Oiseaux Canada et Nature Canada (la description de la zone est présentée à l'annexe D). Les eaux marines et la côte qui y est associée constituent une halte migratoire et une aire de repos importante pour la sauvagine.

On peut apercevoir des mammifères à fourrure, notamment l'orignal, le cerf de Virginie et l'ours, sur le terrain de camping et dans le parc en général.

5.1.3 Milieu aquatique

Le milieu aquatique marin abrite une foule d'espèces, y compris des invertébrés et des vertébrés. Les myes (coques), les oursins plats et les crabes nordiques sont des espèces communes dans la zone intertidale. De grandes étendues d'algues soutiennent une variété d'espèces, comme le homard.

Le hareng, la limande-sole, le maquereau et le flétan ne sont que quelques-unes des espèces de poisson que l'on trouve dans cette partie de la baie de Fundy. On y a observé des baleines, dont certaines sont visibles depuis Barnaby Point, notamment le petit rorqual et la baleine noire de l'Atlantique Nord (baleine franche noire), en plus du marsouin commun, du phoque et du dauphin à flancs blancs. La pêche au homard, aux pétoncles, aux myes et au hareng est active sur le littoral. Les exploitations aquacoles sont également courantes dans le secteur.

La rivière New River, qui est un affluent de la baie de Fundy, abrite une foule d'espèces aquatiques d'eau douce, notamment des salmonidés. Le cours supérieur de la rivière New River pénètre à l'intérieur des terres sur plus de 30 km et l'aménagement y est limité ou inexistant.

5.1.4 Espèces rares et menacées d'extinction

Les espèces considérées comme étant rares et menacées d'extinction et qui sont présentes dans le parc sont les suivantes :

- Saumon de l'Atlantique;
- Pygargue à tête blanche;
- Hirondelle rustique;
- Garrot d'Islande;
- Paruline du Canada;
- Engoulevent d'Amérique;
- Pioui de l'Est;
- Arlequin plongeur;
- Grèbe esclavon;
- Moucherolle à côtés olive;
- Faucon pèlerin;
- Pluvier siffleur;
- Bécasseau maubèche;
- Quiscale rouilleux;
- Tortue serpentine;
- Polémoine de Van Brunt.

Ces espèces sont rares ou menacées d'extinction et sont protégées par des lois fédérales et provinciales.

5.2 Environnement socioéconomique

Le parc provincial New River Beach est situé dans la baie de Fundy, à environ 46 km de la ville de Saint John et 25 km de la ville de St. George. Les communautés à proximité sont New River, à l'ouest, et Haggarty's Cove, à l'est. Le parc se trouve dans le district de services locaux (DSL) de Lepreau, qui relève de la Commission de services régionaux du Sud-Ouest. Tous les problèmes liés à l'aménagement du territoire dans le DSL sont gérés par la Commission.

Haggarty's Cove se compose surtout de logements résidentiels saisonniers, même si certaines résidences ont été hivérisées pour pouvoir être occupées toute l'année. En général, les terrains sont petits et donnent sur la plage, à l'est. New River se compose aussi de logements résidentiels saisonniers, mais un certain nombre de domaines plus vastes se trouvent à l'ouest du parc. Ces deux secteurs sont des destinations de vacances depuis fort longtemps, ce qui se reflète dans l'âge de certaines des résidences saisonnières.

La centrale nucléaire de Point Lepreau (CNPL) est située à l'est du parc, sur le promontoire suivant, au sud de la baie Maces. La CNPL a la capacité de générer 660 MW d'électricité sans produire de gaz à effet de serre. Elle est en activité depuis 1976.

Les chutes Lepreau sur la rivière Lepreau se trouvent dans un parc provincial qui est géré par le MTPC et entretenu par le personnel du PPNRB. Ce parc est situé à 7 km du PPNRB.

L'activité économique dans le secteur du PPNRB est principalement axée sur les ressources, notamment la foresterie, l'exploitation de carrières et la pêche. La principale activité de pêche est la pêche au homard, tout spécialement dans la grande zone de la baie Maces. La pêche récréative est pratiquée dans la rivière New River, au nord du parc. Tommy's Cove est un secteur de plongée populaire. La plage est parfois utilisée comme aire de mise à l'eau pour de petites embarcations et des kayaks. Le tourisme dans le secteur est surtout associé au parc. Une étude de faisabilité est en voie d'être réalisée sur la possibilité de créer un sentier côtier qui relierait le réseau de sentiers de l'est des États-Unis au Sentier transcanadien. Le sentier proposé relierait les sentiers actuels situés entre la frontière canado-américaine et Saint John. Il se pourrait donc que ce sentier passe par le parc.

Le principal attrait du parc New River Beach est sa large plage de sable et les eaux calmes et protégées de la baie. Les activités sont axées sur la plage et l'eau. L'eau autour de Barnaby Head est sur un fond sablonneux jusqu'à une distance de 12 m (40 pieds) après le niveau des basses mers. La limpidité de l'eau offre aux canoteurs et aux plongeurs une vue incroyable de la vie sous-marine. Par ailleurs, le PPNRB est réputé pour ses sentiers de randonnée.

5.3 Zones protégées

Au sud et à l'ouest du parc se trouve la réserve naturelle de l'île New River. Gérée par la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick, la réserve naturelle abrite une foule d'espèces terrestres, aviaires et aquatiques, qui sont courantes dans l'écosystème marin. L'île s'étend sur 13 hectares (33 acres) et est plus ou moins circulaire. C'est l'une des rares îles de la baie Maces, petite baie dans la plus grande baie de Fundy. La majeure partie de l'île est couverte de forêt à croissance contrastée, comprenant des résineux et des feuillus jeunes et mûrs. La réserve n'est accessible qu'en bateau.

5.4 Patrimoine et culture

La baie de Fundy présente des ressources physiques anciennes et récentes. Bien qu'elle comporte certaines des roches visibles les plus anciennes du monde, elle était encore couverte de glace il y a 18 000 ans. Des bandes de Malécites et de Pescomodys ont continué d'y camper et d'y pratiquer la pêche, la cueillette et la chasse selon la saison au début de la colonisation par les Européens. À l'arrivée des colons irlandais, on leur a accordé de grandes parcelles de terre. Les Chitticks se sont établis dans le secteur qui s'étend jusqu'à Pocologan et on peut voir les vestiges de leur cave à légumes et les fondations de leurs maisons à Barnaby Head.

À l'époque de la prohibition, au début du siècle dernier, Barnaby Head était un lieu de déchargement assez important pour les contrebandiers de rhum. Ses cavernes et crevasses étaient de bons endroits pour cacher du rhum des Antilles.

6 Menaces pour le parc

6.1 Érosion côtière attribuable à l'élévation du niveau de la mer et aux changements climatiques

L'érosion côtière est la plus importante menace environnementale pour le PPNRB. L'élévation du niveau des océans et les grosses tempêtes ont intensifié l'érosion, tout spécialement dans le secteur de la plage. Les formations rocheuses le long de la falaise de Barnaby Head sont en grande partie granitiques et soumises aux effets de l'érosion très lente due à l'action continue des vagues.

6.2 Gestion des forêts

Environ 75 % du parc est composé de terres forestières, caractéristiques de la forêt acadienne. Même si la plupart des essences d'arbres sont résistantes aux maladies, il faudrait tenir compte des possibilités d'infestations en tant que menace à la diversité forestière. Des phénomènes météorologiques extrêmes peuvent avoir des répercussions sur les peuplements forestiers.

6.3 Foresterie

Les terres de la Couronne adjacentes au PPNRB se trouvent dans l'unité administrative de délivrance de permis de coupe sur les terres de la Couronne de Queens-Charlotte-Fundy. Cette unité est actuellement gérée par J.D. Irving, Limited de Saint John, au Nouveau-Brunswick. L'élimination du couvert arboré près de la limite du parc pourrait avoir des répercussions sur la migration des animaux sauvages.

6.4 Espèces non indigènes

Des espèces non indigènes et envahissantes peuvent pénétrer dans le parc par divers moyens et en tout temps. Ces espèces peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur l'écosystème naturel du parc. Un relevé détaillé des espèces est nécessaire pour identifier les espèces actuelles qui sont potentiellement non indigènes et envahissantes.

6.5 Centrale nucléaire de Point Lepreau

La centrale nucléaire de Point Lepreau (CNPL) est exploitée de manière sûre et efficace depuis plus de 30 ans. Depuis la construction de la centrale, son programme d'urgence est régi par deux plans principaux : un plan du site et un plan hors site. Le PPNRB est situé à l'intérieur de la zone décrite dans le plan hors site.

6.6 Aménagement résidentiel

Le parc New River Beach se trouve dans le district de services locaux de Lepreau. Des résidences saisonnières et permanentes sont établies autour du périmètre du parc, surtout à proximité de la plage. Plusieurs résidences donnent sur la plage, tandis que d'autres ont des droits d'accès public. Bien que peu de terrains à bâtir soient disponibles, un grand nombre de résidences saisonnières d'origine sont converties en résidences permanentes, ce qui crée des pressions croissantes en matière d'aménagement dans les environs immédiats.

6.7 Activités touristiques et récréatives à proximité

À l'exception des résidences et des chalets, il n'existe aucun projet d'aménagement touristique connu près du parc. Les activités récréatives à l'extérieur des limites du parc comprennent la pêche, l'utilisation de véhicules tout-terrain (VTT) et de motoneiges, ainsi que la chasse. La natation est limitée aux plages actuelles de la baie Maces et du havre de Lepreau. On peut camper le long de la côte et à l'intérieur des

terres. À partir des terres du parc situées à Haggarty's Cove, on peut avoir accès à un récif artificiel en plongée, qui offre des possibilités de pratiquer des activités récréatives et touristiques.

7 Zonage et politiques sur la gestion des zones

Le zonage des terres situées dans le PPNRB est établi en fonction de leurs valeurs naturelles, culturelles et récréatives, ainsi que de la nécessité de les protéger. Les activités autorisées dans chaque type de zone découlent de la *Loi sur les parcs* (2014), de même que des politiques et pratiques formulées dans le présent document.

Les parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick comprennent au moins l'un des sept (7) groupes de zonage possibles : zone de services, zone de conservation de la nature, zone de loisirs dans la nature, zone de loisirs principale, zone d'eau, zone du patrimoine et zone hydrologique superposée. Ces zones décrivent le niveau autorisé d'utilisation et les pratiques de gestion dans le parc, selon la sensibilité des valeurs naturelles. Le PPNRB est désigné comme ayant six (6) zones : zone de services, zone de conservation de la nature, zone de loisirs dans la nature, zone de loisirs principale, zone d'eau et zone hydrologique superposée.

Il n'est pas rare que des zones aient de multiples usages : des zones de réserve naturelle comportent des sentiers récréatifs ou des zones de réserve culturelle se composent d'écosystèmes naturels qui doivent être protégés. Les zones qui présentent plusieurs caractéristiques d'utilisation devraient être désignées en fonction de leurs caractéristiques les plus importantes. Par exemple, un sentier récréatif dans une réserve naturelle devrait être géré selon les exigences les plus strictes d'une réserve naturelle.

7.1 Zone de services

Les terres situées dans la zone de services sont des haltes et leur aménagement se limite généralement à des installations de base, conçues pour répondre aux besoins des visiteurs qui entrent dans le parc et l'utilisent. De plus, les zones de services peuvent accueillir les installations de recherche, d'éducation et d'interprétation (libre-service) et la direction du parc.

7.1.1 Accès et routes

Le principal accès au PPNRB part de la route 1 et se rend jusqu'au chemin New River Beach. Depuis le chemin New River Beach, les usagers sortent du parc au nord, pour entrer dans le terrain de camping, ou au sud, pour se rendre à l'un des deux terrains de stationnement qui donnent accès à la plage. Une route d'accès à la forêt, communément appelée la route de détour, borde le parc au nord.

7.1.2 Bâtiments et structures du parc

Les bâtiments et structures du parc utilisés pour rehausser l'expérience des visiteurs font également partie de la zone de services. Ils comprennent les bâtiments administratifs, le poste d'accueil, les zones d'entretien, la remise du parc, les terrains de stationnement et la lagune du terrain de camping.

7.1.3 Corridors de services publics

Un corridor de services publics pourrait aussi offrir un accès limité à la section nord du parc. La partie du corridor de services publics qui se trouve dans les limites du parc fait partie de son territoire.

7.2 Zone de conservation de la nature

Les zones de conservation de la nature sont des secteurs réservés à la protection accrue et aux recherches scientifiques sur les écosystèmes, la flore et la faune rares ou menacés d'extinction. On n'y encourage pas l'accès du public, à l'exception d'activités limitées aux fins de la gestion du parc. La conservation de la nature est le principal objectif de cette zone. L'aménagement dans une zone de conservation de la nature se limite à des sentiers mineurs, à des panneaux et à des installations temporaires servant à la recherche et à la gestion. Très peu d'activités récréatives peuvent se pratiquer dans une telle zone et elles ne seraient autorisées que sous réserve de niveaux très stricts de protection et d'interdiction.

La propriété du parc située le long de la rive ouest de la rivière New River, depuis la route 1 jusqu'à sa limite nord, constitue la principale zone de conservation de la nature. Ce secteur renferme un marais d'importance écologique ainsi que des pentes abruptes sur une assise rocheuse exposée.

7.3 Zone de loisirs dans la nature

La zone de loisirs dans la nature est réservée aux activités récréatives et éducatives dans un environnement naturel où il n'existe que peu ou pas d'infrastructures, notamment des sentiers et des aires d'interprétation. La conservation de la nature est un objectif de cette zone. Une zone de loisirs dans la nature se distingue d'une zone de conservation de la nature surtout parce qu'elle ne se trouve pas dans des secteurs présentant une vulnérabilité géologique, écologique ou de l'habitat.

La zone de loisirs dans la nature englobe une bonne partie de Barnaby Head, ainsi que la rive est de la rivière New River jusqu'au nord de la route. De plus, le secteur de Barnaby Head comporte deux (2) marais importants, mais, contrairement à la zone de conservation de la nature, il y a un réseau de sentiers et d'interprétation dans l'ensemble de Barnaby Head.

- Randonnée pédestre – Le principal sentier de randonnée longe Barnaby Head. Il est bien délimité et les panneaux d'affichage y sont peu nombreux. À proximité de la rivière New River, on trouve des sentiers non officiels, qui vont jusqu'aux parties nord du parc.
- Sentiers de motoneige – Il n'y a aucun sentier désigné pour la motoneige dans le parc.
- Sentiers de VTT – Il n'y a aucun sentier désigné pour VTT dans le parc.

7.4 Zone de loisirs principale

Les zones de loisirs principales se distinguent des zones de loisirs dans la nature en ce sens qu'elles offrent des services modernes, axés sur les humains. Toutefois, la gérance de l'environnement et la biodiversité demeurent des éléments importants de la gestion de la zone. Les zones de loisirs principales offrent souvent l'accès à d'autres zones et les limites des zones devraient être clairement définies.

La zone de loisirs principale, surtout au sud de la route 1 dans le PPNRB, comporte un terrain de camping à 104 emplacements, le bâtiment administratif du parc, un restaurant-cantine, une installation d'entretien, des structures de jeux, deux plages bien définies, dont une munie d'une aire de mise à l'eau des bateaux et des sentiers de randonnée et d'interprétation.

7.5 Zone d'eau

Les zones d'eau se composent de zones intertidales où l'eau salée se rend jusqu'à la terre, à proximité des terres menant à la rivière New River. La zone d'eau de la plage New River s'étend tout le long de l'extrémité sud du parc, ainsi que sur les deux berges de la rivière New River. Parce qu'une bonne partie

de ce secteur subit l'influence directe des cycles des marées de la baie, les communautés y changent constamment. Sur les côtes rocheuses, la zone est stratifiée à la verticale.

Les principaux attraits de cette zone sont New River Harbour et plusieurs anses nommément désignées : Carrion, Tommy's, Raspberry, Deadman's et Deep. En plus de la plage New River, il y a la plage Chittick, située à côté de Long Point, sur la falaise Barnaby Head.

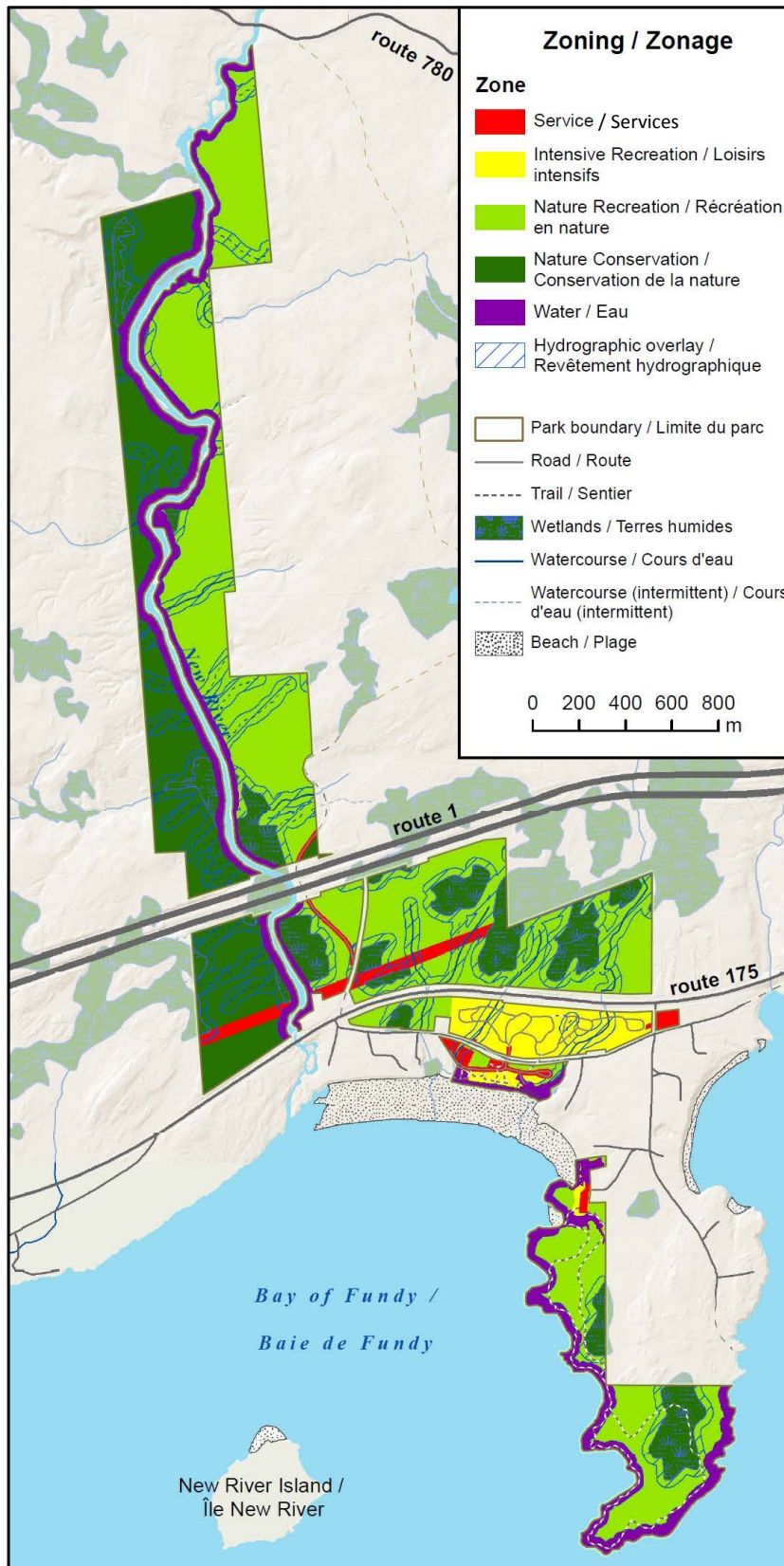
Les plages associées au parc relèvent du ministère du Développement de l'énergie et des ressources (MDER). Puisque le MTPC ne gère pas ces secteurs, les plages ne figurent pas dans le présent énoncé de gestion.

La rivière New River, qui est un affluent de la baie de Fundy, est une voie navigable en canot pour les pagayeurs expérimentés parce qu'elle est isolée, accidentée et exige un niveau élevé d'aptitudes techniques en eaux vives et excursions en pleine nature. On peut commencer le parcours à un croisement de la route 780 et de la rivière New River; de là, le trajet se prolonge sur environ 6 kilomètres. Cependant, puisque l'élément aquatique du sentier relève du MDER, il ne fait pas partie du présent énoncé de gestion.

7.6 Zone hydrologique superposée

Cette zone, définie à la suite de l'évaluation scientifique de l'élévation des terres, indique les secteurs qui risquent d'être inondés en cas d'ondes de tempête ou de tempêtes intenses. Cette zone s'applique aux secteurs du parc où des mesures de protection supplémentaires sont nécessaires pour assurer l'intégrité de l'écosystème. Par définition, aucun aménagement, sauf pour la protection, n'y est autorisé.

Le plan de zonage du PPNRB figure dans le tableau suivant :



Zoning / Zonage

Zone

- Service / Services
- Intensive Recreation / Loisirs intensifs
- Nature Recreation / Récréation en nature
- Nature Conservation / Conservation de la nature
- Water / Eau
- Hydrographic overlay / Revêtement hydrographique
- Park boundary / Limite du parc
- Road / Route
- Trail / Sentier
- Wetlands / Terres humides
- Watercourse / Cours d'eau
- Watercourse (intermittent) / Cours d'eau (intermittent)
- Beach / Plage

0 200 400 600 800 m

Service Zone / Zone de services - area intended for the development of basic facilities intended to meet the needs of the public using park facilities (parking lots, roads, maintenance buildings, public facilities) / *cette zone est réservée à l'aménagement d'installations de base pour répondre aux besoins des usagers du parc (aires de stationnement, routes, bâtiments d'entretien, toilettes, infrastructure)*

Intensive Recreation Zone / Zone de loisirs intensifs - area most heavily used by the public on a daily basis - including camping areas, play fields, play grounds, etc. / *il s'agit de la zone la plus fréquentée par le public au quotidien (accès à la plage, aires de camping et terrains de sport et de jeu)*

Nature Recreation Zone / Zone de récréation en nature - is the area meant to provide opportunities for natural recreational and outdoor educational activities with little to no infrastructure including trails and interpretation areas / *cette zone est réservée aux activités récréatives et éducatives dans un environnement naturel où il y n'a que peu ou pas d'infrastructures. On y trouve des sentiers, des aires d'interprétation et des terrains de camping rustique*

Nature Conservation Zone / Zone de conservation de la nature - is the area intended to provide increased protection and scientific research for rare or endangered flora and fauna which is not accessible to the public. / *ce secteur auquel le public n'a pas accès est réservé à la protection des zones vulnérables et à la recherche scientifique sur les plantes et les animaux rares ou menacés d'extinction*

Water Zone / Zone d'eau - area designated as the beach and waterways and access to water; also includes a buffer to protect sensitive habitats and features / *cette zone comprend des cours d'eau et l'accès à ceux-ci, et une zone tampon qui les protège, de même que les habitats sensibles*

Hydrographic Overlay Zone / Zone revêtement hydrographique this "overlay" is based on scientific assessment of land elevation and shows the areas of land susceptible to flooding due to storm surge and intensive storms / *cette zone, définie à la suite de l'évaluation scientifique de l'élévation des terres, indique les secteurs qui risquent d'être inondés en cas d'ondes de tempête ou de tempêtes intenses*

Zonage principal	Couverture terrestre	Superficie (ha)	Pourcentage du territoire du parc
Loisirs dans la nature	Peuplements de conifères	205,90	62,26
Loisirs dans la nature	Forêts mixtes	38,01	11,49
Loisirs dans la nature	Peuplements de feuillus	0	0
Loisirs dans la nature	Peuplements d'espèces inconnues	4,28	1,29
Loisirs dans la nature	Champs (p. ex., herbe, arbustes et arbres)	72,97	22,06
Loisirs dans la nature	Longueur du sentier	5,23 km	
Conservation de la nature	Marais	14,40	4,35
Conservation de la nature	Tourbières	10,84	3,28
Conservation de la nature	Zones humides dominées par des buissons	18,84	5,70
Conservation de la nature	Marais d'eau douce	0,47	0,14
Zone de loisirs principale	Terrains de camping	16,11	4,87
Zone de loisirs principale	Utilisation de jour (p. ex., terrains de sport)	3,29	1,00
Eau	Élévation du niveau de la mer	6,94	2,10
Eau	Zone tampon côtière de 30 m	13,69	4,14
Eau	Zone tampon de rivière de 30 m	27,96	8,46
Services	Carrières et autres espaces découverts sans végétation	9,55	2,89
Services	Corridors routiers (désignés et non désignés)	7,59	2,3
Services	Terrains de stationnement	1,04	0,32
Services	Administration du parc	0,67	0,21
Services	Bâtiments (de plus de 10 mètres carrés)	0,08	0,02

Tableau 1 : Résumé de la couverture terrestre dans le parc provincial New River Beach.

8 Règlements et politiques sur les parcs provinciaux

Les règlements et politiques qui régissent les parcs provinciaux sont établis en vertu de la *Loi sur les parcs*, du manuel des politiques de Parcs Nouveau-Brunswick et du manuel des procédures opérationnelles de Parcs Nouveau-Brunswick.

- Règlement sur les parcs, relevant de la *Loi sur les parcs* (<http://laws.gnb.ca/fr/showtdm/cs/2011-c.202/2011-c.202/sc-nb:1>);
- Manuel des politiques de Parcs Nouveau-Brunswick;
- Manuel des procédures opérationnelles de Parcs Nouveau-Brunswick.

Les parties qui suivent présentent les méthodes de gestion des utilisations et caractéristiques particulières du PPNRB en fonction des règlements et des politiques sur les parcs provinciaux.

8.1 État d'exploitation

L'état d'exploitation du parc provincial est tributaire de la demande des usagers et du financement disponible. Les parcs qui ne sont pas en état d'exploitation offrent des installations et des services minimales, voire inexistantes, et leur personnel est réduit au minimum. Les parcs en exploitation fournissent une multitude de services et d'installations et sont dotés de manière à répondre aux besoins des visiteurs.

Le parc provincial New River Beach est un parc en exploitation. Toute décision liée à la modification de l'état d'exploitation d'un parc est soumise à une analyse de rentabilisation interne portant sur l'achalandage et l'utilisation, les recettes et dépenses, ainsi que l'infrastructure nécessaire. Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture peut modifier l'état d'exploitation pour qu'il respecte les politiques du gouvernement.

8.2 Activités dans le parc

Le personnel de Parcs Nouveau-Brunswick peut utiliser tout véhicule requis, dans la mesure où il est nécessaire pour effectuer des sauvetages d'urgence, assurer l'exploitation efficace du parc uniquement dans les sentiers actuels, ou encore effectuer des activités de recherche et de surveillance dans le parc.

Dans la mesure du possible, les activités du parc doivent réduire les répercussions sur l'environnement, ce qui se fera, en partie, comme suit :

- en effectuant des patrouilles d'application de la loi à pied, dans la mesure du possible;
- en limitant l'utilisation d'outils électriques pour l'entretien du parc;
- en autorisant d'autres organismes publics à utiliser des véhicules pour des opérations de recherche et sauvetage d'urgence à l'intérieur du parc, sous réserve de l'approbation du gestionnaire du parc dans un délai précis.

8.3 Conduite des usagers des parcs provinciaux

Toute personne présente dans le PPNRB doit respecter les politiques et procédures établies dans le présent énoncé de gestion et les dispositions législatives applicables en tout temps.

8.4 Gestion des activités récréatives

Des activités qui ne sont pas explicitement abordées dans l'orientation de la gestion des ressources peuvent être envisagées. Ces activités doivent être examinées pour déterminer si elles sont conformes

aux lois, règlements et règles. Si elles sont approuvées, l'orientation de la gestion des ressources doit être ajustée pour refléter ce changement.

8.4.1 Activités autorisées :

- Randonnée pédestre dans les sentiers désignés;
- Volleyball dans les secteurs désignés;
- Natation dans les secteurs désignés;
- Accès aux aires de mise à l'eau pour la plongée;
- Accès pédestre aux plages.

8.4.2 Activités qui peuvent nécessiter un permis :

- Camping;
- Volleyball de plage;
- Sculpture sur sable;
- Pêche dans la rivière New River à l'intérieur des limites du parc. (I'm not 100% on whether it's allowed or not... under the Act there's no fishing in parks unless specifically designated i.e lakes @ Mt. Carleton, but not tributaries... however, New River is likely a distinct "property" and subject only to the Fish and Wildlife Act... That's conjecture though.)

8.4.3 Activités permises avec l'autorisation du gestionnaire du parc :

- Détection de métaux;
- Utilisation d'un drone à des fins récréatives ou commerciales.

8.4.4 Activités non permises dans les limites du parc :

- Équitation;
- Chasse.

8.5 Utilisation de véhicules motorisés

8.5.1 Véhicules privés et commerciaux

Les véhicules privés et commerciaux sont autorisés sur toutes les routes désignées à l'intérieur du parc.

8.5.2 Véhicules motorisés hors route

Les véhicules motorisés hors route ne sont pas autorisés dans le parc.

8.5.3 Embarcations à moteur

Les embarcations à moteur ne sont pas autorisées dans le parc.

8.6 Gestion de l'habitat

8.6.1 Gestion de la faune

Le parc est situé dans la zone d'aménagement de la faune 20. Le retrait ou le harcèlement des animaux non considérés comme étant du gibier n'est pas permis dans les parcs provinciaux (*Loi sur les parcs*).

8.6.2 Animaux nuisibles

Les animaux nuisibles peuvent être piégés et retirés du parc, comme l'autorise la *Loi sur le poisson et la faune* (*Loi sur les parcs*).

8.6.3 Espèces non indigènes

Des espèces végétales non indigènes ne doivent pas être introduites dans le parc de manière délibérée. Lorsque des espèces végétales non indigènes sont déjà établies et qu'elles constituent une menace pour les valeurs du parc, une stratégie peut être élaborée pour lutter contre ces espèces.

8.6.4 Insectes

Les insectes et les maladies peuvent être gérés lorsque les valeurs esthétiques, culturelles ou naturelles du parc sont menacées.

Les méthodes de lutte contre les insectes doivent respecter les lignes directrices établies par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (EGL) du Nouveau-Brunswick et le MTPC. Des mesures de contrôle biologique doivent être employées, dans la mesure du possible.

8.7 Gestion des forêts

Un programme de restauration écologique visant à éliminer les arbres morts et mourants et à rétablir un type de forêt acadienne plus convenable est recommandé.

Les activités forestières et de récolte de bois de chauffage à des fins commerciales ne sont pas permises dans le parc (*Loi sur les parcs*).

La récolte de produits forestiers non ligneux, comme la mousse et l'if du Canada, n'est pas permise dans le parc.

8.8 Gestion des feux

Les règlements régissant l'interdiction de faire des feux de camp sont appliqués, comme prescrit par l'Indice des feux du ministère du Développement de l'énergie et des ressources.

Les priorités de la protection contre les feux dans le PPNRB sont les suivantes :

1. les secteurs habités en permanence et de façon saisonnière, c.-à-d. :
 - le secteur administratif;
 - l'installation d'entretien;
 - le terrain de camping;
2. les principales routes à l'intérieur et à l'extérieur du parc (vers Saint John et St. George), les chemins dans le terrain de camping et les divers sentiers de randonnée dans le parc;
3. le reste du parc.

8.9 Prospection et activités minières

Il n'y a aucun puits d'agrégats autorisé (actif ou inactif) dans les limites du parc provincial New River Beach. L'extraction d'agrégats est permise dans les parcs provinciaux uniquement à des fins d'entretien. L'extraction commerciale est interdite dans les parcs provinciaux (*Loi sur les parcs*).

L'exploration et l'extraction minières ne sont pas permises dans les parcs provinciaux (*Loi sur les parcs*).

8.10 Centrale nucléaire de Point Lepreau

Si un accident se produisait à la CNPL, le personnel du parc provincial New River Beach devrait suivre les directives des autorités et les procédures décrites dans le plan en cas d'urgence nucléaire hors site pour la centrale de Point Lepreau.

Bien que le risque pour la vie ou l'environnement découlant d'un rejet accidentel important de radionucléides ou d'un autre accident industriel soit réduit, il est dans l'intérêt du public que l'on se prépare à intervenir, en ayant instauré des plans d'urgence efficaces pour de tels événements.

9 Priorités de gestion et mises à jour

Des directives sur l'aménagement, les activités et la gestion des ressources du parc seront instaurées au besoin, selon l'utilisation et la demande du public, et en fonction des ressources, de la disponibilité du financement et du changement imprévu des priorités ou des politiques.

Les directives sur la gestion des ressources seront mises à jour au moins tous les dix (10) ans, conformément au paragraphe 10.1(1) de la *Loi sur les parcs* (2014). Les changements importants apportés au mandat du PPNRB seront représentés dans les modifications de l'Énoncé de gestion des ressources.

Le tableau suivant résume les orientations futures en matière de gestion qui ont été cernées pour le PPNRB. La mise en œuvre des mesures de gestion est assujettie à la disponibilité des fonds et des ressources. Les mesures et commentaires connexes reflètent, en partie, la rétroaction reçue lors des travaux préliminaires de mobilisation du public. Ces mesures devraient être comparées au résultat des séances annuelles de mobilisation du public pour déterminer leur pertinence et possiblement établir de nouvelles orientations pour la gestion du parc.

Tableau 2 : Résumé des futures orientations de gestion visant à promouvoir le tourisme et les activités récréatives dans le PPNRB

Mesure	Commentaires
À court terme	
Bâtiment administratif	Entreprendre de le rénover ou terminer son remplacement.
Eau potable	Remplacer le puits et la pompe de la zone administrative.
Terrain de camping	Améliorer le service électrique des refuges rustiques; rénover et moderniser les toilettes.
Sentiers de randonnée	Ramasser le bois mort, améliorer l'affichage, assurer la gestion des déchets et rénover les promenades de bois.
Mobilisation du public	Rencontrer régulièrement des campeurs et des usagers du parc et les saluer (portes ouvertes).
Entrée du parc	Créer un panneau plus visible et attrayant à l'entrée du parc sur la route 175 (<i>à l'entrée est?</i>).
Affichage	L'affichage doit être fait de manière à indiquer clairement les stationnements, tout spécialement à Barnaby Head, pour dissuader les usagers du parc de violer les propriétés privées qui sont situées à proximité du secteur.
À moyen terme	
Sentiers de randonnée	Concevoir et aménager des sentiers de randonnée et d'interprétation dans la zone de conservation de la nature située au nord de la route, le long de la rive est de la rivière New River. Il serait bon d'avoir des panneaux d'affichage et une clôture discrète pour éviter la pratique possible d'activités non autorisées dans ce secteur.
Partenariats	Établir un partenariat avec la Commission de services régionaux du Sud-Ouest afin d'élaborer des stratégies de promotion du tourisme et des activités récréatives, p. ex., un sentier côtier.

Route 175

Étudier la possibilité d'avoir une circulation « à sens unique » pendant la saison pour atténuer les risques liés à la présence de piétons et aux voitures stationnées sur le côté de la route.

À long terme	
Stratégie touristique	Élaborer une stratégie touristique fondée sur les buts et objectifs propres au parc qui fera la promotion du parc et de ses caractéristiques au moyen de divers médias sociaux et imprimés.
Plan d'action sur les sentiers	Établir un partenariat avec Sentier NB Trail pour améliorer les propositions présentées dans le Plan d'action en matière de sentiers, p. ex., l'East Coast Greenway.

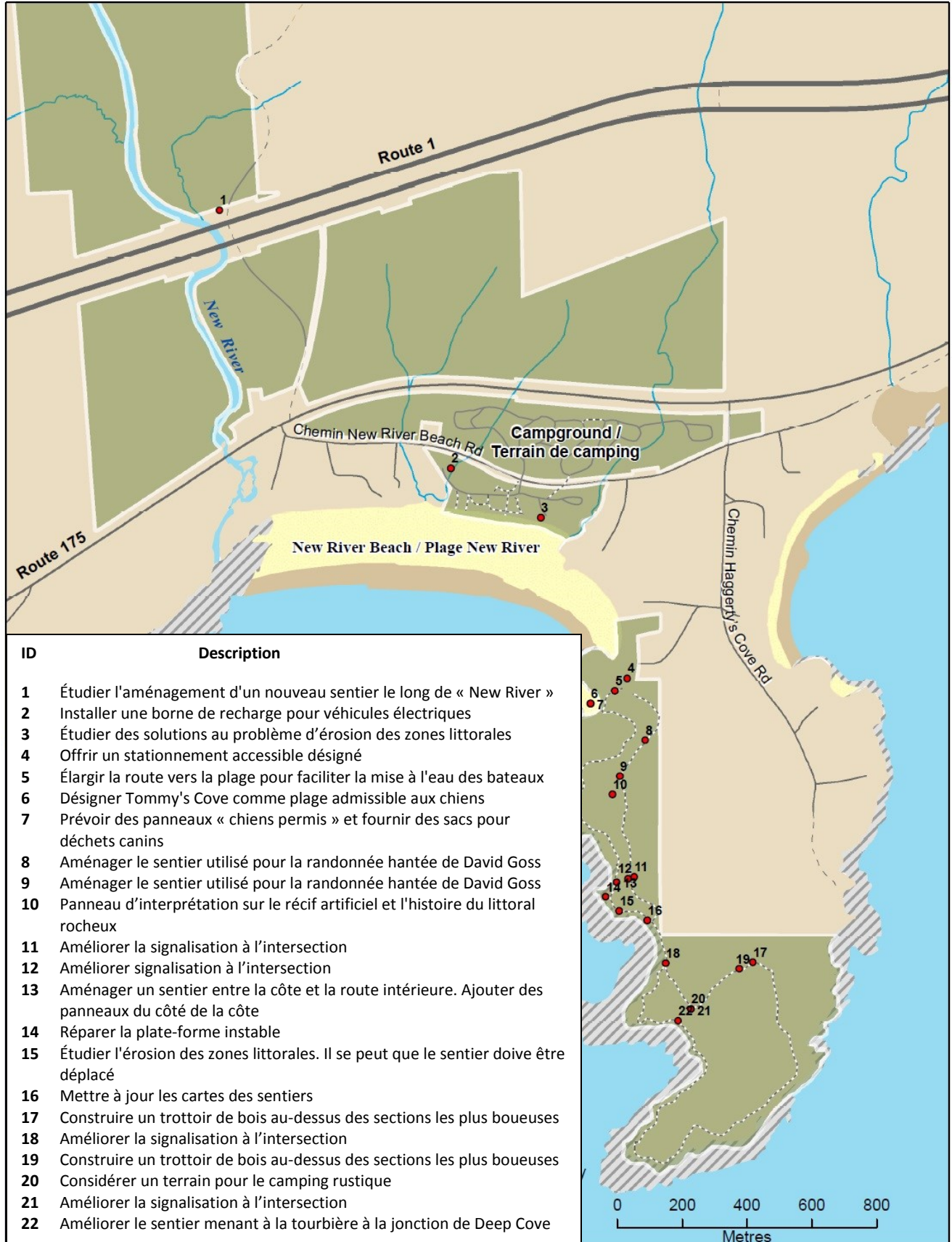
Tableau 3 : Résumé des mesures d'intégrité écologique dans le PPNRB.

Mesure	Commentaires
À court terme	
Sentiers de randonnée	Ramasser le bois mort.
Espèces envahissantes	Établir un partenariat avec le Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick (RENB) et le Musée du Nouveau-Brunswick (MNB) pour cataloguer et éliminer la flore envahissante dans les secteurs réservés au public.
Inventaire des écosystèmes	Élaborer un programme d'identification des espèces pour cataloguer toutes les espèces présentes dans le parc.
À moyen terme	
Sentiers de randonnée	Assurer l'entretien en permanence pour réduire la menace que posent des activités anthropiques non désirées (p. ex., les personnes qui s'éloignent des sentiers).
Plage	Instaurer un programme de gestion de la plage pour lutter contre l'érosion côtière accrue attribuable à l'élévation du niveau de la mer et aux changements climatiques.
Inventaire des écosystèmes	Mettre à exécution un programme d'identification et entreprendre un programme de surveillance pour confirmer et évaluer les changements.
À long terme	
Couvert forestier	Assurer la restauration écologique des terres forestières pour des essences d'arbres plus résilientes dans la forêt climax.
Espèces envahissantes	Établir un partenariat avec le RENB et le MNB pour cataloguer et éliminer la flore et la faune envahissantes dans les milieux humides et formuler des stratégies de gestion ou de surveillance permanente.

Tableau 4 : Résumé des mesures d'amélioration de l'éducation dans le PPNRB

Mesure	Commentaires
À court terme	
Sentiers de randonnée	Installer des panneaux d'affichage pour donner de l'information sur des caractéristiques exceptionnelles le long des sentiers.
Espèces envahissantes	Fournir aux usagers du parc de la documentation qui souligne les

	problèmes liés à l'introduction d'espèces non indigènes et envahissantes.
Mobilisation du public	Offrir des activités éducatives pendant les mois actifs afin de promouvoir les caractéristiques exceptionnelles du parc.
À moyen terme	
Zone de conservation de la nature	Élaborer un programme éducatif pour décrire les activités de recherche en cours.
Plage	Élaborer un programme éducatif autodirigé pour illustrer l'écosystème marin.
À long terme	
Loisirs dans la nature, conservation de la nature et zones d'eau	Établir des buts éducatifs à long terme pour orienter l'élaboration de documents éducatifs.



10 Examen et ajustement de l'orientation de la gestion

Le présent énoncé de gestion demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un plan de gestion des ressources ait été élaboré pour le PPNRB. Conformément à la *Loi sur les parcs* (2014), un PGR doit être élaboré d'ici dix ans. Si aucun plan de gestion n'est préparé pendant le délai prescrit par la loi (10 ans), un examen officiel du présent énoncé devra être réalisé.

Le présent énoncé devrait faire l'objet d'un examen au moins tous les cinq ans pour permettre l'évaluation de l'efficacité, de la pertinence des politiques et des directives sur la gestion, ou encore si des ajustements sont nécessaires pour atteindre les buts et objectifs formulés. Cet examen peut porter sur des éléments particuliers de l'énoncé, mais il doit comprendre une évaluation des changements précis en fonction des risques, des contraintes et des problèmes liés aux objectifs et aux buts de toute l'approche de gestion.

Si le présent énoncé ne fournit pas suffisamment de directives pour protéger les valeurs ou réagir aux initiatives ou aux menaces naissantes ou existantes, il peut être modifié en tout temps. Les demandes externes de modifications visant à réagir à des problèmes ou à des besoins particuliers devraient être évaluées et pourraient entraîner un examen en tout temps.

Une activité annuelle de mobilisation du public devrait être organisée pour déterminer les préoccupations et le soutien des intervenants quant aux activités actuelles qui se tiennent dans le parc. Les résultats de ce processus pourraient orienter les changements à apporter à l'énoncé. Toute proposition de changement devrait être présentée pendant le processus de mobilisation du public et au moyen d'un avis dûment affiché dans l'ensemble du parc, notamment en formulant des commentaires oraux et écrits. Tout examen doit être conforme à la politique provinciale. La mobilisation des Premières Nations, des intervenants et du public fera partie de tout examen.

Avant le premier examen, il faut donner suite aux recommandations suivantes :

- Un inventaire de toutes les espèces présentes dans le parc doit être réalisé avant le prochain examen. Cet inventaire doit orienter les futurs programmes et politiques de gestion.
- Un programme de surveillance fournissant des données sur les mesures à court, à moyen et à long terme doit être établi en vue d'être mis en œuvre.

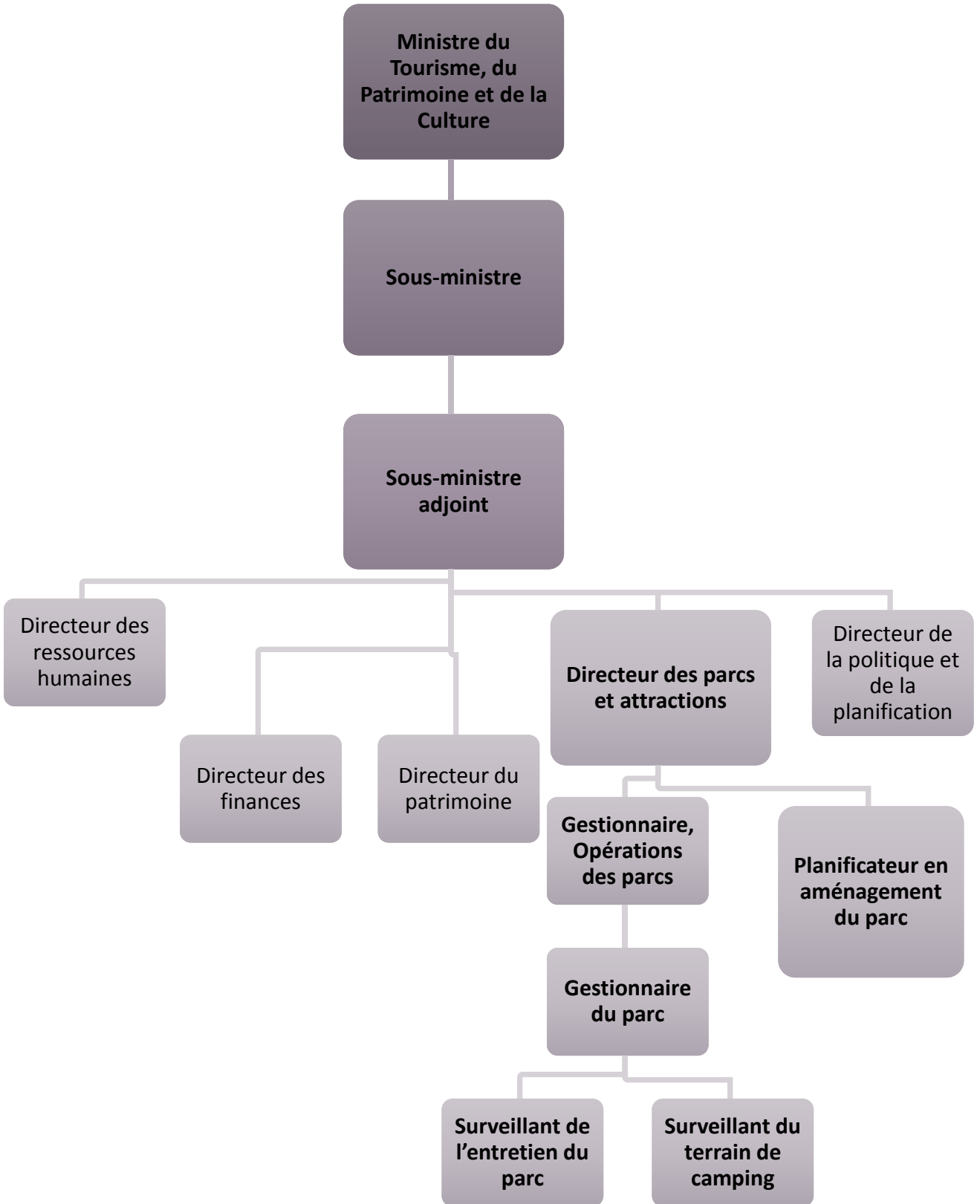


Sarracenie pourpre (Photo : T. Wade, 2017)

ANNEXE A – Cartes générales du parc New River Beach

Ces cartes montrent l'emplacement du parc et la documentation à l'appui qui a servi à créer les zones.

ANNEXE B – Structure organisationnelle



Rapport de mobilisation communautaire

Étude de gestion du parc New River Beach

Novembre 2017

Préparé par Alliance Planning and Environmental Consulting pour
Parcs et attractions – ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick

Introduction :

Le présent rapport est un volet de l'initiative de planification de la gestion des parcs provinciaux du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Le parc provincial New River Beach (PPNRB) est l'emplacement d'un projet pilote dont le but est d'élaborer des plans de zonage des terres du parc, de consulter le public et de créer un énoncé de gestion pour le parc qui puisse servir à orienter l'aménagement et les décisions dans le parc au cours des dix prochaines années. Le présent rapport porte tout spécialement sur les stratégies de mobilisation élaborées et utilisées pour recueillir les commentaires des usagers du parc et des voisins à propos des principales utilisations et des plans de zonage proposés, ainsi que des souhaits formulés par le public relativement au territoire du parc. Les résultats du rapport alimenteront en fin de compte l'énoncé de gestion du PPNRB.

L'équipe du projet se compose du personnel clé de la Direction des parcs et des attractions et d'Alliance Planning and Environmental Consulting (APEC), l'entreprise retenue pour diriger les éléments de l'initiative portant sur la planification et la mobilisation communautaire. L'équipe du projet a élaboré un sondage pour les intervenants et les résultats des principales questions posées aux répondants sont présentés ci-après.

Partie 1 : Stratégie de mobilisation communautaire

1.1 Lignes directrices sur le projet

Parce que ce projet relève du ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, en vertu de la *Loi sur les parcs* du Nouveau-Brunswick, tous les messages, communications et publications doivent être présentés par l'intermédiaire du Ministère. Par conséquent, tous les échanges avec le public, sous forme de courriels directs, dans les médias sociaux ou autrement, ont été vérifiés et présentés au moyen des canaux de communication ministériels. En outre, toute la documentation et toutes les communications publiées ont été offertes dans les deux langues officielles.

1.2 Calendrier

En raison de circonstances imprévues, l'équipe du projet n'a pas pu commencer à élaborer le projet avant juillet 2017. Puisqu'il s'agit du premier projet qui soit lié à l'initiative de planification de la gestion des parcs provinciaux, l'équipe du projet a dû établir toutes les communications préliminaires nécessaires pour entreprendre la stratégie de mobilisation du public, notamment les messages de base sur l'initiative de gestion du parc, la définition des plans et des énoncés de gestion et le but visé par les efforts. Par conséquent, l'équipe du projet n'a pas pu tirer parti des possibilités de consultation liées à la stratégie de mobilisation pendant la saison estivale. Un rapport sera produit pour mesurer le succès relatif de ce processus et formuler des recommandations sur les versions futures de la gestion des parcs avec d'autres propriétés dans les parcs provinciaux.

1.3 Stratégies de mobilisation

1.3.1 Médias sociaux

La campagne dans les médias sociaux sur la stratégie de gestion des parcs a été lancée le 7 septembre 2017 sur le site Web du Ministère à cette adresse :

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/tpc/Parcs/content/planification-de-la-gestion.html>. Une page spéciale au sujet du PPNRB a été créée afin de décrire le processus et comprend l’affichage du plan de zonage proposé et le sondage en ligne à cette adresse :

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/tpc/Parcs/content/parc-provincial-new-river-beach.html>. Cette page décrit également les diverses manières de prendre part au processus de planification de la gestion du parc. Plusieurs fils Twitter ont été diffusés autour de la date du lancement pour présenter l’initiative, aviser le public du sondage et annoncer la journée portes ouvertes. De plus, la page Facebook du PPNRB a servi à aviser le public du sondage et à annoncer la journée portes ouvertes.

1.3.2 Sondage en ligne

Le sondage en ligne a été lancé le même jour que la page Web de l’initiative de gestion du PPNRB susmentionnée. Le Ministère a également transmis un avis direct par courriel aux citoyens qui avaient fourni leur adresse électronique pour recevoir les futures communications sur les parcs du Nouveau-Brunswick. Ce courriel a été envoyé à 2 200 adresses électroniques et a suscité une réponse immédiate, car 44 sondages ont été remplis en moins de 48 heures.

1.3.3 Sondage sur papier

Un sondage sur papier (identique au sondage en ligne) a été imprimé dans les deux langues officielles et mis à la disposition de toute personne qui souhaitait le consulter dans le bureau du PPNRB. Par ailleurs, un plan de zonage grand format a été préparé et apposé sur un panneau d’affichage facile à consulter, dans le bureau du parc, pour obtenir des commentaires.

1.3.4 Journée portes ouvertes

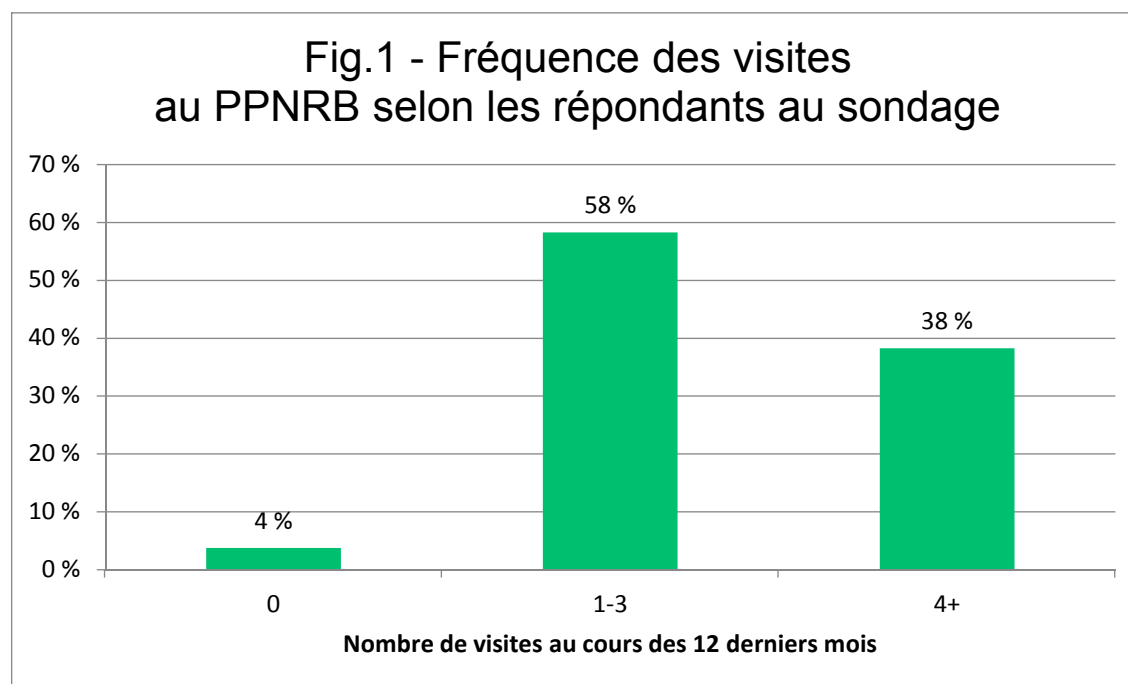
Une journée portes ouvertes était prévue le samedi 16 septembre au centre multifonctionnel du terrain de camping du PPNRB. La journée portes ouvertes a été annoncée sur le site Web, sur la page Facebook du PPNRB, sur le fil Twitter du Ministère et sur des affiches bilingues apposées à divers endroits dans le parc, dans les magasins des environs et au bureau de poste. Du café et des gâteries ont été remis à la quarantaine de participants à la journée portes ouvertes, qui a eu lieu de 14 h à 16 h. Le personnel d’APEC et le gestionnaire du parc étaient sur place pour présenter le plan de zonage, répondre aux questions et aider les participants à remplir la version papier du sondage. Beaucoup de sondages et de petits plans de zonage imprimés ont été distribués aux participants pour qu’ils puissent y répondre à une date ultérieure.

Partie 2 : Résultats de la mobilisation

Résultats du sondage

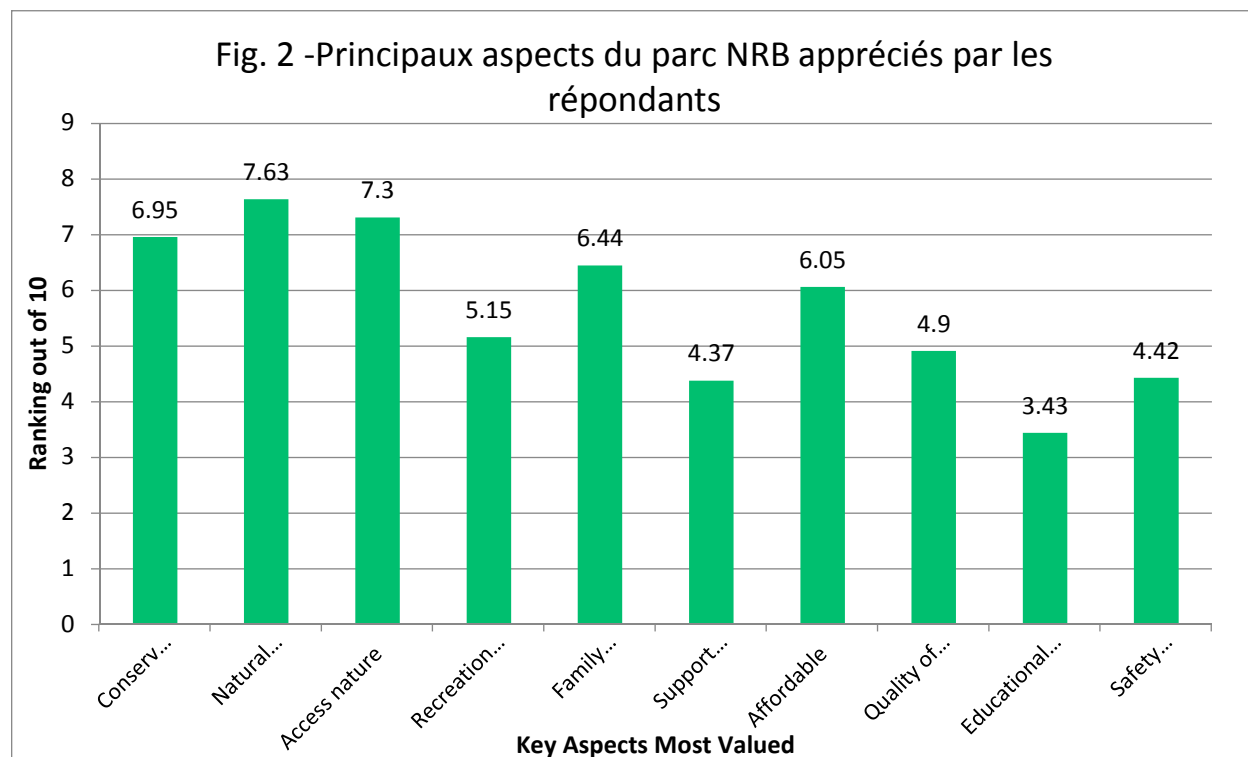
Le sondage en ligne était disponible du 25 août au 31 octobre, tandis que la version papier était disponible au PPNRB du 7 septembre jusqu'à la fermeture du parc, soit le 9 octobre. Au total, 111 questionnaires de sondage ont été remplis. Les réponses au sondage et une discussion sur chacune des questions sont présentées ci-après. Les commentaires faits par les répondants sont présentés à l'annexe A.

Question 1 : À combien de reprises avez-vous fréquenté le parc provincial New River Beach au cours des douze derniers mois?



Comme le montre la figure 1, la majorité des répondants sont des usagers qui sont revenus au cours des 12 derniers mois, ce qui signifie qu'ils connaissent bien l'état actuel du parc, son territoire et ses commodités.

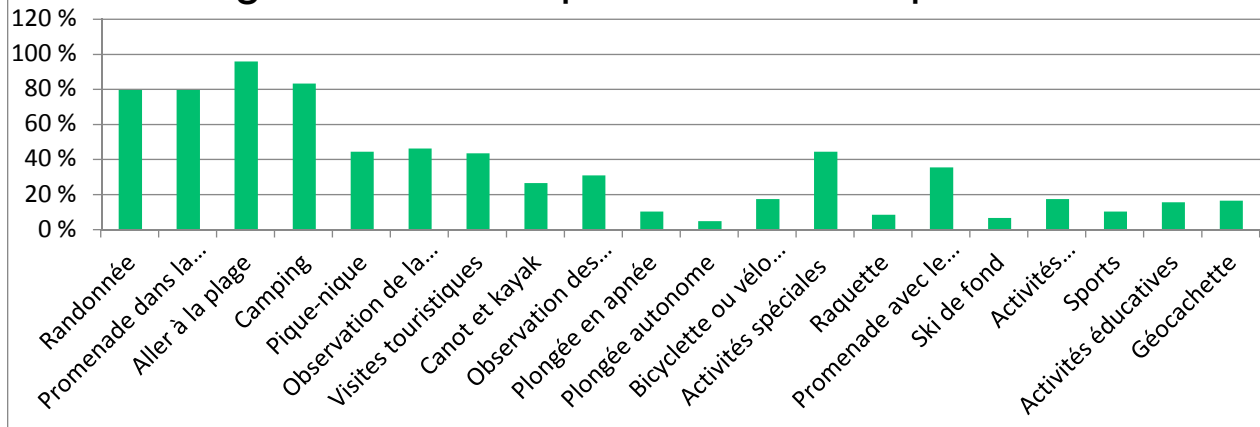
Question 2 : Quelles caractéristiques du parc New River Beach comptent le plus pour vous? Veuillez classer les caractéristiques suivantes par ordre de priorité, 1 étant la plus importante et 10, la moins importante.



On a demandé aux répondants de classer les principales caractéristiques du PPNRB. Plus le chiffre dans la figure 2 est élevé, plus les répondants apprécient cet aspect, par rapport à d'autres aspects importants du parc. La beauté naturelle de la région et le fait d'avoir accès à cette beauté naturelle sont les caractéristiques qui ont obtenu la meilleure note des répondants. La caractéristique qui arrive en troisième place est la conservation et la préservation de cet environnement naturel. En outre, le PPNRB est reconnu comme un parc très familial. L'abordabilité a également obtenu une bonne note, suivie de la gamme des activités récréatives qui sont offertes dans le parc. La qualité des services, les normes de sécurité uniformes, le soutien d'une entreprise locale et les activités éducatives ont obtenu les moins bonnes notes, mais les répondants ne les ont pas pour autant discrédités. En fait, certains répondants ont mentionné que, bien qu'ils aient indiqué que ces éléments étaient ceux qui comptaient le moins pour eux, tous ces aspects du parc sont importants pour en faire un endroit où ils aiment passer du temps.

Question 3 : Quelles sont les activités que vous aimez faire au parc provincial New River Beach? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent.)

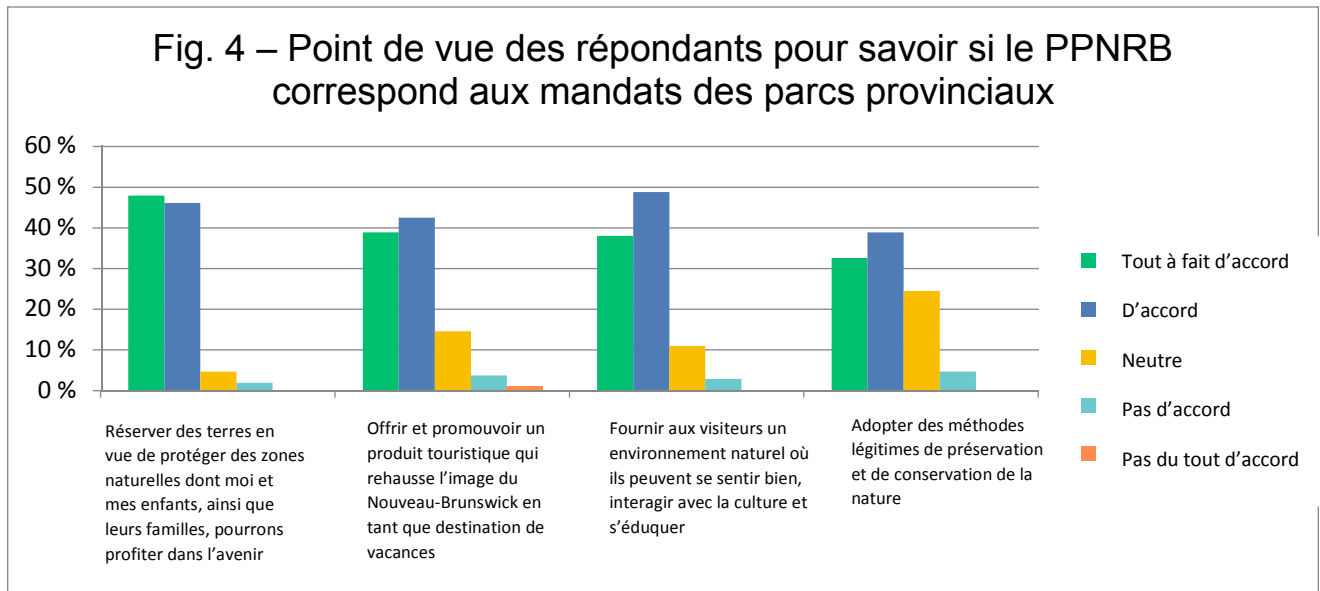
Fig. 3 – Activités préférées des répondants



Les répondants ont presque répondu à l’unanimité que leur activité préférée était « aller à la plage » (96 %), venaient ensuite le camping (83 %), puis la randonnée et les promenades dans la nature (79 %). Bien qu’il s’agisse des principales activités d’intérêt, il est évident que le parc répond à une vaste gamme d’intérêts, étant donné la richesse des activités qui y sont offertes.

Par ailleurs, certains répondants ont mentionné d’autres activités qui ne faisaient pas partie des choix du sondage, comme les activités sociales (bingo, salons de l’auto et divertissements musicaux), les activités pour les enfants la fin de semaine pendant qu’ils font du camping, les feux de camp sur la plage et d’autres activités sur la plage.

Question 4 : Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a défini récemment quatre mandats clés pour les parcs provinciaux. **Dans quelle mesure estimez-vous que le parc provincial New River Beach respecte ces quatre mandats?**



Les résultats de la question 4 montrent que les répondants étaient fortement d'accord pour dire que le PPNRB remplit le premier mandat provincial, soit « Réserver des terres en vue de protéger des zones naturelles pour en profiter », 94 % d'entre eux se disant tout à fait d'accord ou d'accord avec cet énoncé. En ce qui concerne le respect du mandat « Offrir un produit touristique qui rehausse l'image du Nouveau-Brunswick », les répondants étaient assez fortement d'accord, 81 % étant d'accord ou tout à fait d'accord avec cet énoncé. Seize pour cent des répondants se sont dits « neutres » et 5 % n'étaient pas d'accord ou pas du tout d'accord. À l'examen des commentaires, il semble que le traitement des déchets sur la propriété et l'état des bâtiments et des panneaux d'affichage (p. ex., ils sont vieux ou doivent être repeints) suscitaient une certaine inquiétude. L'absence de bons panneaux d'affichage pour annoncer le parc aux sorties de la route principale était également une source d'inquiétude. Pour ce qui est du troisième mandat, soit « Fournir aux visiteurs un environnement naturel où ils peuvent se sentir bien, interagir avec la culture et s'éduquer », la plupart des répondants (87 %) ont à nouveau convenu que le PPNRB remplissait ce mandat. L'atteinte des buts du quatrième mandat, soit « Adopter des méthodes légitimes de préservation et de conservation de la nature », a moins fait l'unanimité. Ainsi, 71 % des répondants étaient d'accord ou tout à fait d'accord, tandis que 29 % se sont dits neutres ou n'étaient pas d'accord avec cet énoncé. Comme un répondant l'a mentionné, la direction du parc semble centrer davantage ses efforts sur la plage et les activités récréatives et de camping, que sur l'environnement. Il y a relativement peu de panneaux publics sur les activités du parc qui visent à préserver l'environnement naturel.

Question 5 : Le plan de gestion des ressources de chacun des parcs comprendra un plan de zonage. Le zonage consiste à diviser le territoire en zones dans lesquelles certains usages sont permis et d'autres sont interdits.

Sept zones sont proposées pour le parc provincial New River Beach :

Zone de services – Cette zone est réservée à l'aménagement d'installations de base pour répondre aux besoins des usagers du parc (aires de stationnement, routes, bâtiments d'entretien, toilettes, infrastructure).

Zone de loisirs principale – Il s'agit de la zone la plus fréquentée par le public au quotidien (accès à la plage, aires de camping et terrains de sport et de jeux).

Zone de loisirs dans la nature – Cette zone est réservée aux activités récréatives et éducatives dans un environnement naturel où il n'y a que peu ou pas d'infrastructures. On y trouve des sentiers, des aires d'interprétation et des terrains de camping rustique.

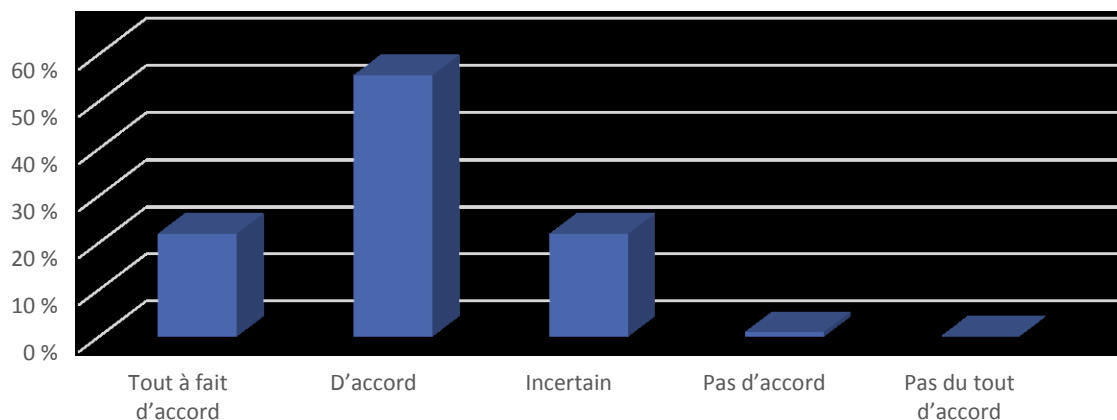
Zone de conservation de la nature – Ce secteur auquel le public n'a pas accès est réservé à la protection des zones vulnérables et à la recherche scientifique sur les plantes et les animaux rares ou menacés d'extinction.

Zone d'eau – Cette zone comprend des cours d'eau et l'accès à ceux-ci, et une zone tampon qui les protège, de même que les habitats sensibles.

Zone hydrologique superposée – Cette zone, définie à la suite de l'évaluation scientifique sur l'élévation des terres, indique les secteurs qui risquent d'être inondés en cas d'ondes de tempête ou de tempêtes intenses.

Dans quelle mesure approuvez-vous les zones proposées sur le plan de zonage provisoire?

Figure 5 : Niveau d'accord des répondants avec les zones



Parmi les répondants, 73 % étaient soit d'accord, soit tout à fait d'accord avec le zonage présenté, alors que 27 % étaient incertains ou n'étaient pas d'accord. Plusieurs commentaires ont fait ressortir l'incompréhension des zones ou de la manière dont elles ont été établies, ce qui a trait à la communication (ou à son absence) entourant la diffusion du sondage et des messages sur l'initiative en général. Il est également capital de souligner certains commentaires importants des répondants, qui sont résumés ci-après :

- Les installations fournies dans les régions de la « zone de loisirs principale » devraient être renouvelées, réparées et améliorées en priorité. Tout spécialement, les aires actuellement réservées au sentier de randonnée sont utilisées de manière intensive et certaines ne sont pas sécuritaires.
- Sous réserve d'une autorisation et avec des guides « experts », la zone de conservation de la nature devrait être plus accessible à certains moments, surtout comme un outil pédagogique.
- Je conviens que nous devons assurer le zonage du parc et ces catégories me semblent être raisonnables. Puisque l'ébauche du plan de zonage a été présentée au public sans aucune description de chacune des zones, il est difficile de déterminer si les limites des zones sont appropriées. Pour chaque zone, il serait important de connaître : la sensibilité relative de l'habitat; son caractère unique; le niveau du caractère naturel; les perturbations ou l'aménagement de bâtiments antérieurs connus; la présence d'espèces en péril ou d'espèces sauvages préoccupantes sur le plan de la conservation; la vulnérabilité aux inondations, l'élévation du niveau de la mer ou d'autres répercussions des changements climatiques; les usages récréatifs actuels dans les zones; et toute autre information sur l'histoire naturelle qui pourrait indiquer d'éventuels changements de l'utilisation actuelle de chacune de ces zones.
- J'ai besoin de plus d'information sur les raisons pour lesquelles certains secteurs sont zonés d'une telle manière – dans certains cas, c'est évident, comme la zone de loisirs principale, mais j'aimerais savoir pourquoi ou comment le zonage de certains endroits a été établi, comme les

loisirs dans la nature au lieu de la conservation de la nature. Comment avez-vous déterminé quelles zones protéger en permanence?

Question 6 : L'une des meilleures façons de délimiter les zones consiste à obtenir l'avis de ceux et celles qui connaissent le mieux le parc, c'est-à-dire ses usagers. En regardant le plan de zonage provisoire et compte tenu de votre expérience au parc provincial New River Beach :

6a) À votre connaissance, la **zone de services** englobe-t-elle tous les secteurs du parc où se trouvent les infrastructures?

Oui	Non	Incertain
54 %	5 %	41 %

6 b) À votre connaissance, la **zone de loisirs principale** comprend-elle les secteurs du parc les plus fréquentés par le public?

Oui	Non	Incertain
71 %	2 %	27 %

6c) À votre connaissance, la **zone de loisirs dans la nature** englobe-t-elle les secteurs du parc principalement aménagés pour les loisirs passifs (sentiers, promenades, aires d'interprétation)?

Oui	Non	Incertain
62 %	8 %	30 %

6d) À votre connaissance, la **zone de conservation de la nature** englobe-t-elle les secteurs du parc les plus fragiles sur le plan écologique?

Oui	Non	Incertain
47 %	3 %	50 %

6e) À votre connaissance, la **zone d'eau** englobe-t-elle les secteurs du parc qui sont les plus vulnérables à l'élévation du niveau de la mer, à l'érosion côtière ou à la perturbation de l'habitat marin?

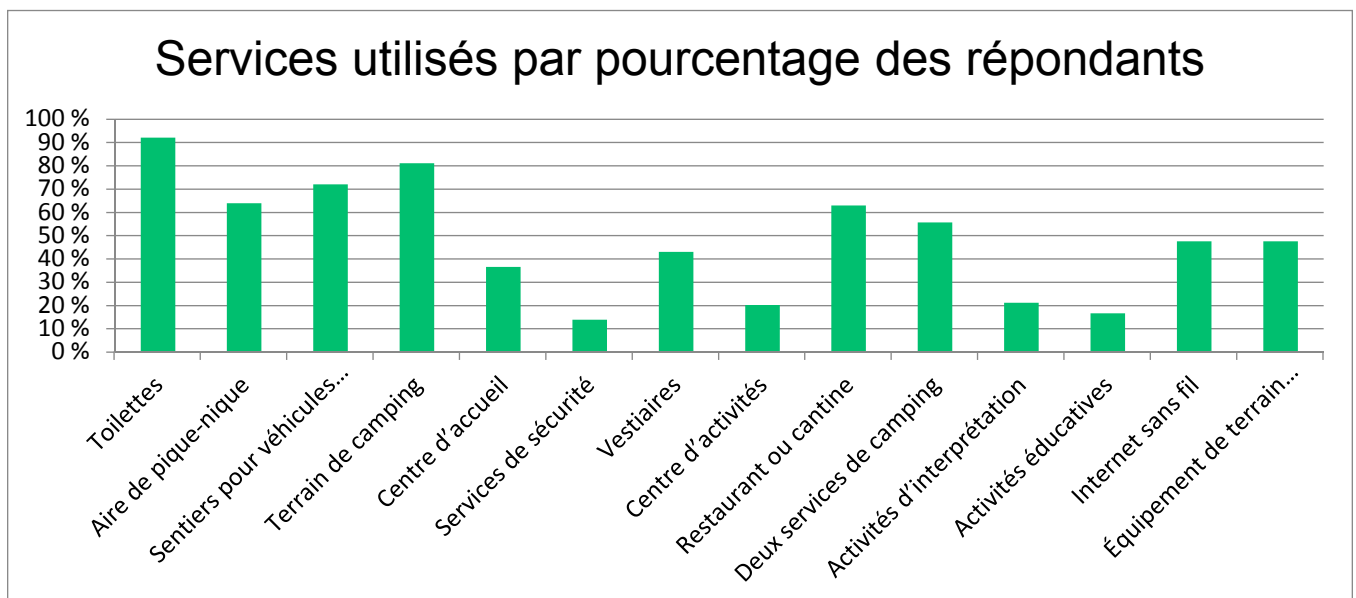
Oui	Non	Incertain
66 %	2 %	32 %

Comme indiqué dans les tableaux précédents, à la question 6, la majorité des répondants étaient d'accord avec les zones proposées, à l'exception de la zone de conservation de la nature, car seulement

47 % pensaient que cette zone englobait le territoire approprié. Cela s'explique probablement par le fait que, parce que le public n'a pas accès à une bonne partie de la zone de conservation de la nature, ses connaissances sur ce secteur sont plus limitées. Même si les zones proposées ont suscité peu de désaccord (en ce qui concerne les réponses « Non »), on constate un niveau d'incertitude assez grand chez les répondants à propos de l'exactitude du zonage. Cela est peut-être attribuable au fait qu'ils ne connaissent pas bien les détails du territoire du PPNRB, que la résolution du plan de zonage est trop élevée pour qu'ils puissent y voir les détails, qu'ils n'ont pas obtenu assez d'information afin de pouvoir déterminer si le plan est exact ou encore qu'ils ne comprennent pas bien ce qu'est le zonage ou pourquoi il est proposé. Les commentaires faits par les répondants aident à préciser leur point de vue et certains sont reproduits ci-après. Tous les commentaires figurent à l'annexe A aux fins d'un examen exhaustif.

•

Question 7 : Quels sont les services et les installations que vous et votre famille utilisez au parc provincial New River Beach? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)



Les services du parc sont très importants pour les visiteurs, qu'ils s'y rendent pour une excursion de jour ou qu'ils y restent pour passer des vacances prolongées au terrain de camping. Il n'est pas étonnant que les toilettes soient les services les plus fréquemment utilisés (92 %), le terrain de camping étant utilisé par 81 % des répondants. Les sentiers pédestres et de randonnée étaient les deuxièmes services les plus utilisés (72 %), venaient ensuite l'aire de pique-nique (64 %) et le restaurant-cantine (63 %). Cinquante-cinq pour cent des répondants ont utilisé les deux services de camping (eau et électricité) et 47 % des répondants se sont servi de la connexion Internet sans fil et de l'équipement de terrain de jeux. Les vestiaires ont été utilisés par 43 % des répondants; le centre d'accueil, par 34 %; et les activités d'interprétation, le centre d'activités et les activités éducatives représentaient respectivement 21 %, 20 % et 14 % des réponses. Quand on leur a demandé quels autres services ils utilisaient au PPNRB, les

répondants ont mentionné l'absence de services, mais n'ont précisé aucun service supplémentaire qui existait déjà (voir les commentaires complets à l'annexe A).

Question 8 : Avez-vous d'autres infrastructures à suggérer qui pourraient contribuer à l'exécution du mandat du parc?

Les répondants au sondage ont proposé de nombreuses infrastructures supplémentaires (voir la liste complète à l'annexe A). Celles qui appuieraient tout spécialement les quatre mandats clés du parc sont résumées dans le tableau que voici.

Mandats clés du parc	Suggestions des répondants pour améliorer les infrastructures
Réserver des terres en vue de protéger des zones naturelles dont moi et mes enfants, ainsi que leurs familles, pourrons profiter dans l'avenir.	<ul style="list-style-type: none"> • « <i>Continued maintenance on the Barnaby Head trail for safety</i> » • « <i>Clear debris and garbage from Barnaby Head trail beaches</i> » • « <i>Need more signage for trail heads and on "you are here" location maps on trail</i> » • « <i>Need a baby changing station in the washrooms</i> » • « <i>Better accessibility for wheelchairs to beach and other amenities</i> » • « <i>Washroom access near the beach so it is more accessible for elderly and people with small children</i> » • « <i>Need a small general store with necessities</i> »
Offrir et promouvoir un produit touristique qui rehausse l'image du Nouveau-Brunswick en tant que destination de vacances.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>"Need more campsites"</i> • <i>"Need more campsites that are not seasonal to accommodate travelling tourists"</i> • <i>"More camping service amenities (showers by unserviced sites, sewage service, wifi, a second dump station, better parking at check-in)"</i> • <i>"A weather camera posted on-line so potential visitors know the conditions"</i> • <i>"Better signage at highway exits and into site"</i> • <i>"Nicer park entrance sign (one that is more up-to-date and welcoming)"</i>
Fournir aux visiteurs un environnement naturel où ils peuvent se sentir bien, interagir avec la culture et s'éduquer.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>"Need info on trails posted in various areas, not just a map from the campground check-in"</i> • <i>"Need more interpretive signage to learn about the natural environment"</i> • <i>"Activity centre needs to be open more frequently"</i> • <i>"Need an amphitheatre to host music and artists"</i>
Adopter des méthodes légitimes de préservation et de conservation de la nature.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>"Improve the boardwalks into and within wet trail areas to reduce the damage to these ecosystems"</i> • <i>"More interpretive signage to explain why a particular area is off-limits to the public"</i>

Question 9 : Avez-vous eu ou une personne à mobilité réduite que vous connaissez a-t-elle eu de la difficulté à accéder au parc provincial New River Beach?

Oui	16 %
Non	69 %
Incertain	15 %

La plupart des répondants n'ont pas eu ou ne connaissent personne qui avait eu de la difficulté à accéder au PPNRB ou à s'y déplacer. Toutefois, la plupart des 16 % de personnes qui en ont eu ont fourni plus de détails. Voir les commentaires complets à l'annexe A :

Question 10 : Veuillez nous fournir votre code postal pour que nous puissions savoir d'où vous venez.

Parmi les 111 répondants, 81 % étaient du Nouveau-Brunswick; 5 % venaient de la région de l'Atlantique (à l'exclusion du Nouveau-Brunswick); 7 %, du Canada (à l'exclusion du Canada Atlantique); et le reste, soit 7 %, des États-Unis.

Partie 3 : Discussion et recommandations

La discussion et les recommandations formulées à partir des commentaires des répondants au sondage seront examinées dans le cadre des quatre mandats des parcs provinciaux. Les services et infrastructures appropriés à intégrer dans l'énoncé de gestion du parc devraient aider le PPNRB à s'acquitter de ces quatre mandats. Les questions liées au zonage seront également examinées dans la présente partie.

3.1 Réserver des terres au public

Comme il a été susmentionné, les répondants au sondage étaient d'avis que le PPNRB avait très bien réussi à remplir le premier des quatre mandats des parcs provinciaux, soit réserver des terres pour que les Néo-Brunswickois puissent en profiter maintenant et à l'avenir. Selon les commentaires, il semblerait que le parc soit bien utilisé, à la fois par les visiteurs de jour à la plage et dans les sentiers, et par les campeurs saisonniers et à court terme. Pendant le processus de mobilisation communautaire, le public a réitéré certains thèmes, dont il recommande de tenir compte dans l'énoncé de gestion du parc :

- *“Invest in trail head signs and posted trail maps at Barnaby Head to ensure people can find and stay on the trail.”*
- *“Accessibility standards for key services (trails, campground and access to beach) should be improved to permit easier access for those with limited mobility.”*
- *“Continue work on trail upgrades to improve public safety.”*
- *“Develop an effective trash collection strategy, especially for the beach areas at Barnaby Head where there are no refuse bins. Alternatively, develop clearer messaging about hikers being required to carry out garbage.”*
- *“Install baby change stations at washrooms at beach and campground.”*

3.2 Produit touristique de qualité

Les répondants ont été moins unanimes à propos du produit touristique de qualité que la province offre grâce au PPNRB en raison du manque de panneaux d'affichage sur le parc et sur le réseau de sentiers,

des infrastructures qui nécessitent des améliorations et de la disponibilité des emplacements de camping pour le public en déplacement (par opposition aux campeurs saisonniers).

- *« Invest in better signage along Highway 1 and Highway 175 to advertise the park location and its amenities.»*
- *“Develop a more modern and attractive park entrance sign.”*
- *“Develop a strategy and undertake cost-benefit analysis to address conflicting campground concerns (not enough seasonal sites, too many seasonal sites, more dump stations, better parking at check-in, larger sites to accommodate large RVs, etc.)”*
- *“Consider accessibility issues and determine if there is a viable way of addressing some of them to enhance the park’s reputation.”*

3.3 Aires naturelles pour le bien-être et l’appréciation du patrimoine

Les répondants au sondage étaient d’avis que le PPNRB avait réussi à s’acquitter de ce mandat. Cependant, plusieurs indices donnent à penser qu’il existe peu d’activités éducatives pour en apprendre sur le secteur.

- *“Create education program to support education on natural area, vistas, and cultural heritage throughout the NRB property.*
- *“Develop interpretive areas to support education on the natural area and cultural heritage throughout the NRB property”*

3.4 Conservation écologique légitime

Le quatrième mandat, entreprendre des mesures de conservation écologique légitimes, a également obtenu moins d’appui dans le PPNRB en raison de l’utilisation intensive de la côte et peut-être aussi de l’incompréhension à propos des efforts qui sont faits « dans les coulisses » pour entretenir les aires naturelles. Par conséquent, les recommandations suivantes pourraient être envisagées :

- *« Create interpretive signs to explain facts around the natural ecosystems, sensitive habitats, and protected flora and fauna that are being protected within the Nature Conservation Zone. “*
- *“Develop a non-motorized hiking trail on the northern side of the highway along the eastern side of New River to create a way to access the natural areas in a low impact manner. Ensure that trail heads are linked to main park property, or that signage is clearly visible. “*

3.5 Zonage proposé

Dans l’ensemble, le zonage proposé a obtenu l’appui de la majorité du public qui a pris part au processus de mobilisation communautaire. Néanmoins, on pourrait en faire plus pour garantir que le zonage est exact et mieux compris par le public. Pour apporter des éclaircissements sur le zonage, les recommandations suivantes sont formulées :

- *“More information throughout the park management planning process should be made available to the public on the Departmental website (NRB park management webpage*

specifically). This information can include the range of maps developed by the consultant in the early determination of zone boundaries. “

- *“Ensure that high resolution maps (that can be zoomed in significantly) are posted to the webpage. “*

Annexe A : Commentaires supplémentaires et rétroaction des répondants pour chaque question

Question 3. Commentaires sur les activités préférées au PPNRB

- *Swimming*
- *I'd like to have to park open in the winter - with plowed snow so it is easy to park and then walk to the beach. I'd like to have winter activities to keep the jobs here in winter too.*
- *nature walks on the shore - beach and rocky shore.*
- *Just sitting and at this ever-changing land/seascape is a wonderful recreational activity. We have been here in every season.*
- *Bingo, Carshows, Singers, Entertainments*
- *Car shows/Musical entertainment/Bingo*
- *Create and expand the natural amphitheater at the foot of the hill Activity Center Beach Side.*
- *Children's activities on the weekends while camping*
- *#1 would be relaxing on the beach, watching children play and enjoying fresh air and scenery. I am concerned about the number of dogs I see on the beach each visit. The no dogs rule is there but is never enforced. Some people are very much intimidated by dogs, dogs poo that is not always picked up and children and adults play in the sand, dogs urinate in the sand and you have no chance of knowing where and people end up digging, playing and walking in it. I understand and agree with the posted no dog rule. I leave my dog home for that reason. It is frustrating and incomprehensible why such blatant disregard for this sensible, safety, comfort for all, and health rule is permitted to be ignored by more than a few to the detriment of all. This rule that is in place to protect the enjoyment, health, safety and quality of the beach experience of all. The few cannot be permitted to destroy it for the majority who respect and love the environment as it should be.*
- *we camp with our dog. dogs should be permitted on the beach and owners made responsible for them*
- *bonfires*
- *swimming*
- *playing on the beach*
- *walking on the beach*
- *Being a trail runner, Barnaby Head trail is one of my favourite. Running barefoot on the beach at low tide is very therapeutic*

Commentaires des répondants sur la question 4 pour savoir dans quelle mesure le PPNRB s'acquitte des mandats des parcs provinciaux

- *This year, especially in early summer (late spring) there was so much more garbage, plastics, and junk washing ashore. Many used bags to gather up. If “park” could do so...*
- *The nature walk needs to be properly maintained. There are times when boards that have failed are not properly marked and can result in accidents.*
- *Adequate financial resources need to be provided for upkeep of park facilities in order to maintain safe access to services, and to ensure an attractive presentation is made for the public at all times and all seasons every year.*
- *Please let campers make fires in August*
- *In question 2, there are multiple points that are important to me, like preservation of the land, family access and benefits for the local community-it was hard to rank them.*
- *Campground should be open earlier and later. More advertising. Less trees should be cut in campsite. I love to walk on the beach all year but it is often not accessible in the winter. Parlee beach advertises their beach, better photos of New River Beach... at low tide...(sail boat sign does not show up enough)*
- *I have checked strongly agree for each mandate, because I think they are all important and New River Beach needs to be managed with them all as priorities. I am not sure that currently this park is strongly meeting the 4th (undertakes ecological preservation and conservation practices), but it should be doing that. As a visitor, it seems like the focus of park management and operations is on the beach, then camping, then recreation.*
- *I'm neutral for the last mandate because while provincial parks are technically protected, until there's a management plan that clearly outlines how NRB will be managed in a way that undertakes legitimate ecological preservation and conservation practices, it isn't truly protected.*
- *This park needs more taps placed around. Some have to crawl under washroom sinks to access water supply. Tap at office is 4" above ground, it needs to be raised up.*
- *We are surprised to find many people even N.B.ers, who have never heard of the park.*
- *So many people have never heard of New River Beach, we need to spread the word about this gem.*
- *Updated painting for signs and structures.*
- *Make Barnaby Head Trail safer-secure the wooden planks, and fill in the muddy spots with gravel.*
- *They do the best they can with such "limited" funding, the crew members only work at 80% wage with no benefits what so ever.*
- *Don't cut down the live trees in the park for firewood to sell to campers. Sites need privacy, people love it / want it. They don't want a prairie to camp on. Plant trees to provide privacy and cut out highway noise. The brochure does not depict our beach. Sign at Murray beach is well landscaped, Stonehammer Geo park needs "signage", BIG SIGNS.*
- *Very hard to find information about activities or educational opportunities available.*
- *I have little knowledge of the ecological preservation and conservation practices at New River Beach. I would like to think that those practices are followed, but I have only my own perception to go by.*
- *Keep up on trails and buildings need some work too.*
- *We live in Vermont, and were very impressed to find such a beautiful park so close to a sizable city like St John. We just stayed 2 nights, but it was lovely.*

- *Access to the campground is more than a little difficult if not impossible on the week-ends. Not good for tourist nor locals to repeatedly be unable to get in. Non-seasonals should be limited to the number reservations they are able to make and the length of lead time they are able to make reservations. I could reserve every week-end of the summer and cost much less than a seasonal pass. It is also unfair that people who have a job that permits them to make such long-term plans and not risk having to cancel and lose the fees associated with doing so.*
- *there is no overflow for weekends when the camp is full. there is a perfect area across the road from the campsite that could be overflow.*
- *people should not have to pay to park. if so, the parking is too expensive. it makes it hard for families to have to pay the extra 10.00*
- *The Park needs better signage on the highway. When we have been camping we have had guests miss the exit and they drove all the way to St George trying to find their way back. This beautiful park needs to be better advertised by Tourism NB. We would also like to the restaurant and canteen to be open later at night and to be updated in it's menu and service to the public and for the campers. So many times when we have been to the beach in the evenings we have stopped by for an ice cream cone and it was closed. It would be nice if it was updated to be more like a Cafe.*

Question 5 : Commentaires des répondants pour savoir s'ils sont d'accord avec le plan de zonage

- *Please finish the Barnaby head boardwalk improvement, it started a few years ago then was abandoned.*
- *Facilities provided for the "Intensive Recreation" regions should be refurbished, and upgraded with priority. In particular, current areas of the hiking trail are used extensively, and some are not safe. These areas need immediate attention to have them refurbished and/or repaired.*
- *I think that the area close to the rocks should always be accessible to campers, even if it's a sensible area. my kids always loved playing there.*
- *with permission and guided by "experts" the Nature Conservation zone should be more accessible at times - especially as a teaching tool.*
- *I agree we need zoning for the park, and these categories of zones seem reasonable. Since the draft zoning map has been presented to us without descriptions of what is in each zone, I cannot judge whether the boundaries of the zones are appropriate. It would be important to know for each zone: the relative habitat sensitivity; uniqueness; level of naturalness; past known disturbance or built development; presence of species at risk or wildlife of conservation concern; vulnerability to flooding, sea level rise or other climate change impacts; current recreational uses in the zones; and other natural history information that might indicate potential changes from current use to one of these zones.*
- *I need more information as to why certain areas are zoned how they are- some are obvious like intensive recreation zone but I want to know why/how certain spots were zoned for nature rec vs nature conservation. How did you determine what areas to permanently protect?*
- *Night security and day security needs to be improved.*
- *I agree with zoning plans. Not sure if I understand the meaning and/or implications of all the zones.*

- *Sounds like a good idea.*
- *Expand some zones- red, yellow, brown*
- *Need to promote more things to improve tourism.*
- *Stop the erosion of the shoreline - rocks/grasses no walking on.*
- *Not sure what it serves, as it seems to be pretty much the way the park is already laid out.*
- *I feel you have professionals who are best to make this decision, so yes I agree.*
- *I don't know the area well, so I don't have much input on this idea.*
- *Where is the map?*

Question 6 : Commentaires à propos de l'exactitude du zonage :

- *Please upgrade all of the Barnaby Head trail, especially in the bog area where the growth has overwhelmed the trail planks.*
- *Love the beach! i take the children and don't have to say no all day! Marjorie Knight provided the land for this beautiful park so all the children of New Brunswick could have access to the beach! We could have some mention of her "story". (Joey Baird 755-2095)*
- *Based upon my knowledge of the park, it seems like these zones are near the right places. It also appears that there is priority given to having much of the park in the Nature Recreation and Nature Conservation Zones, which I would support. Given my answer to Question 5, I cannot be sure if all of the most ecologically sensitive areas in the park are located in the Nature Conservation Zone. I would need to see more maps and detailed information based upon past studies and knowledge of natural history experts. Perhaps we can better make these judgments once the map is placed in context in a draft plan that has these details, and there is a transparent explanation of how these boundaries were decided. Deciding on zoning boundaries in the parks should be all about the details of how to best conserve the natural areas and values of the parks, so we need details on those natural values to draw conclusions about the draft map. To have confidence in the zoning map and the accompanying draft plan, I will need to see the science and information that was used to design the boundaries. It could be they were designed based upon one or a few staff person's opinions or visions about where boundaries should be placed. It is also not clear whether the wetlands (coloured green) are included in the Nature Conservation Zone (a similar, but slightly different colour on the legend), although I am assuming they are. It is not clear how the Water Zone will both provide access to the water and beach, and protect sensitive habitats. I questioned whether sensitive habitats near water would be more clearly protected in the Nature Conservation Zone. Perhaps needs more explanation about what activities take place in the Water Zone. As for the Hydrographic Overlay Zone, I would have expected some of that zone to show up along the seashore, where storm surges would normally occur. It appears to be mainly associated with the wetlands, so this needs a little explanation.*
- *People coming into park to register have no place to park, so they end up blocking traffic. The sites need to be enlarged to accommodate larger trailers. There needs to be another dumping station, people leaving block traffic.*
- *A lot of walking areas are full of stumps.*
- *Down at Barnaby Head, for tenting*

- *A beautiful park that my family has been enjoying for 81 years, it has come along way in that time. excited to see the continuing changes to improve usability by all.*
- *The beach bluff needs to be rocked up because of intense erosion over the past few years. The trail boardwalk is in terrible condition, the trail should be repaired by the park crew who already know the problems via the local people. The park crew built the trail, should not be contracted out by anyone else.*
- *I would love to see better signage and access shown to areas along New River.*
- *Boat ramps "advertised" - Non existent. Trails/rest areas needed. The Carrying Cove needs boat ramp and to be wheelchair accessible. the main beach needs a wheel chair ramp.*
- *Unaware of use of the nature recreation zone along New River Beach.*
- *leave that to a group of aware, focused professionals to define*
- *Map is too small to really understand what areas fall in each zone.*
- *I am not a cartographer. I'm sure you have some of those involved in the process.*
- *A link to the map here would be useful. Can't answer without it*

Question 7 : Commentaires des répondants sur les autres services utilisés

- *Have small camp at NRB; walk, swim, snacks at "Gull and Henning"*
- *Hiking trails, beach areas*
- *The beach!*
- *Ladies washroom needs new hand dryer, current one rarely works.*
- *Baby change stations in washrooms*
- *Restaurant needs to be advertised. the reservations -online- says the campground is full... Sometimes it is not! Just call the office at New Riverbeach -lots of sites available- ever gone is not on the same wave length -we lose out-*
- *wifi needs to be more accessible to park users*
- *Only electric available at New River.*
- *fire wood*
- *their should be wifi all through the camp grounds*
- *Range of Wifi is very poor and have never been able to get a campsite with water on site*
- *We would love to see things more for wheel chair access. Also would like a ramp to get down to the beach. And you could look into the wheelchairs that are for the beach has big wide tires. They have these on the beach in PEI*
- *NO Wi-Fi available. Would be a plus for campers*
- *beach area*
- *the activity centre never appears to be open.*
- *trails*
- *Canteen and ice cream a little too expensive*

Question 8 : Quels autres services aimeriez-vous voir au PPNRB?

- *Please could you continue the excellently job you started on the repair of the trail to Barnaby Head. Just yesterday, I witnessed a woman fall through a cracked board, break the board and*

injure her ankle. Much more work needs to be done to make the trail safe and accessible. Kudos to you for great job done so far. That trail is a treasure and used by many.

- *Maintain Barnaby Head Trail; try to gather up more of the debris that washed ashore*
- *Better maintenance on the boardwalk of the nature trails.*
- *Years ago, a large team of summer students played a key role in providing maintenance services to park facilities each summer. In addition, these young people were active agents for helping tourists interact with a wide range of park services. Give consideration to increasing the number of students who work at the park each summer.*
- *More campsites for busy times. Better ads!*
- *More information on the trails, posted in various places, would be helpful, especially given the Barnaby Head trails are located some distance away from the campground/beach/office (signs and maps that show all of the park trails, level of difficulty, average time to walk the trail).*
- *more interpretative signage, better signage to Barnaby Head Trail, etc*
- *Another washer and dryer*
- *Water taps outside or water spouts*
- *Baby changing station in bathroom*
- *Not infrastructure but it annoys me that people park outside and don't pay to access the park services. Rates are fair and affordable so don't understand why they do this!*
- *Improvements/additional boardwalks to some of the wet trail areas to reduce the damage to these ecosystems.*
- *Better toilet and hygiene facilities at Barnaby Head Nature Trail parking lot and beach area at end of Carion Cove Road. More signage and facilities respecting trash collection and recycling. Educate public to remove plastics washed up on the beach to remove it from the ecosystem. Educate public to remove everything they take to the beach. Educate public to leave all sea life and shells in-situ; they are part of the ecosystem.*
- *Another washroom :)*
- *Baby Change stations*
- *Trails to be updated*
- *i know the playground was just replaced but it should be better, it is used all the time and deserves more investment.*
- *Day Park- toilets that flush and sinks*
- *Better accessibility such as ramps and stairs.*
- *More camping sites, better signage, needs to be open all year round.*
- *The Barnaby Head Trail could use some maintenance work. A cross country skiing and mountain biking trail along Detour Road.*
- *no*
- *weather camera accessible on-line to indicate conditions at the park*
- *Trail improvements for the nature trail.*
- *On site camper sewer connections.*
- *More water access and dumping stations for camping trailers*
- *wifi in picnic rooms by washrooms*
- *I am a seasonal camper and have enjoyed the park now for several years, any improvement to the park would be great!*

- *enforced parking off street.*
- *Additional water outlets - not necessary on campsites. At least one more dump station. Upgrade existing dump station.*
- *get some 2 way site or even 3 way sites*
- *there should be wifi in camp ground area*
- *Camping would be improved with water (maybe sewer too) on more sites and some sites are very difficult to back into due to short sites and vehicles parked almost on the roads parked*
- *The beach area SERIOUSLY needs more washroom access. And for the elderly/disabled, or those with small children, washrooms NOT at the top of a giant hill would be beneficial. With camping, it would be great to have a little store available, like at Mactaquac.*
- *NEED MORE SITES*
- *No*
- *No*
- *3-way service would entice more campers to stay at the park*
- *Please provide better pit toilets at the campground...the number of flies made the unit unusable; we had to go to the beach to use the wonderful facilities there.*
- *Have activity centre open; it never seems to be when we are there. Too many seasonal sites, which makes it difficult for travelers on the road to book camp sites.*
- *Disabled allocation of camp spots near washrooms for seasonal and non-seasonal campers.*
- *better trail sign's and park sign's from both main and secondary hwy's. Because I nicely placed and interactive sign will pay for itself with curious passer byers.*
- *No*
- *Need showers near the non-serviced campsites*
- *None at this time.*
- *more 2 way or even 1 way hook up would be useful*
- *Mountain bike trails*
- *Keep Muriel!*
- *increase services in the campground i.e. water electric, sewage?*
- *We would also like to the restaurant/ canteen to be open later at night and to be updated in its menu and service to the public and for the campers. So many times when we have been to the beach in the evenings we have stopped by for an ice cream cone and it was closed. It would be nice if it was updated to be more like a Cafe.*
- *A store for campers basic supplies and a pool.*
- *You should put water on all sites that have electrical. Also have a section with sewer. i would love to come back as a seasonal camper if these items were offered.*
- *no*
- *amphitheatre/stage for music and cultural events*
- *More access to water supply around the campground*
- *.*

Question 9 : Commentaires sur les problèmes d'accessibilité au PPNRB

- *The elderly cannot use the boardwalk on the nature trail to Barnaby Head because it is in dire need of repair in many places.*
- *Access to beaches can be a challenge for elder folks who wish to walk down. The east gate access route does work, however, the absence of the stairwell and ramp from the parking lot down to the shore has hindered foot traffic for many visitors this year.*
- *Any person with a walker or wheelchair can't use the beach, so sad, I've seen some access ideas on Facebook. I've had issues with knees, so like to park close to the beach for walking. I appreciate it when Barnaby trail is in good condition for walking - would love to have snow path plowed to the beach in the winter. Walking on the beach which I can again do now helps so much to alleviate pain.*
- *Not enough Handicap sites near both washroom areas. Very rough roads.*
- *I walk with a cane, the stairs are a problem. The beach level path near the parking lot/volley ball area is not easily accessible because the sand is very soft. A cane or a walker can't get any purchase- you slip and slide around. Any chance of a seasonal boardwalk there?*
- *There is no dedicated handicap site. we were here seasonally with with a wheelchair and built a ramp on a site close to washrooms and kitchen shelter. We had to call tourism to get a spot. F'ton has dedicated sites.*
- *Access to the beach from the day park is very difficult for someone in a wheelchair or someone using a walker or cane.*
- *No wheelchair access to any of the beaches or trail systems.*
- *I have seen people remain on the upper grass level, being unable to access the beach on the nature trail side. The ramp and steps have not been replaced.*
- *Please have wheelchair ramps and parking of their chairs etc. at the beginning and end of ramps.*
- *was traumatic*
- *Access to the beach could be improved though*
- *My mother is in her late 70's and when she comes to the beach with us, she basically has to "hold it" for the day, because there's no way she can walk up that hill to get to the washroom. The only other option is to go to the car, drive her up the hill and drive her back down.*
- *Just as I said up top. There needs to be access to the beach for wheel chairs and invest in the big wheeled wheel chairs to go in the sand to go along the beach*
- *Could only book sites away from washroom areas at times.*
- *on another note, when i received this email, i also received the names of everyone else. i almost think it is a breach of confidentiality. the notice should have been sent blind copy.*
- *Wheelchair path-sand is hard to roll on.*


IBA Canada
Important Bird Areas

Accueil
À propos de nous
Les ZICO au Canada
Explorez les ZICO
Gardiens des ZICO
Nouvelles
Passez à l'action
English

ZICO

Pointe Lepreau et baie Maces Bay of Fundy/Baie de Fundy, Nouveau-Brunswick

Résumé de Site

NB020	Latitude	45,105° N	Altitude	0 - 10 m
	Longitude	66,520° O	Superficie	102,39 km ²

Habitats: rivière à marées ou estuaire, vasière saline, haute mer, anse ou autre élément du rivage (marin), falaise côtière ou littoral rocheux

Usages: Conservation de la nature et recherche, Pêcheries ou aquaculture, Terrain urbain, industriel ou servant au transport

Menaces potentielles ou existantes: déversements d'hydrocarbures, développement urbain ou industriel

Catégorie: *significative au niveau mondial:* espèce(s) grégaire(s), concentrations de sauvagine, *significative au niveau continental:* espèce(s) grégaire(s), concentrations de limicoles, *significative au niveau national:* espèce(s) menacée(s)

Status de protection: Plan de conservation des ZICO terminé ou en progrès

[Accès](#)


[Carte PDF](#)
[Carte Google](#)


[Abondance saisonnière](#)


[Fréquence annuelle](#)


[Soumettre vos observations](#)


[Protection status](#)

[Site mobile](#)

Description du site

Le site est situé le long de la rive nord de la baie de Fundy, à environ 30 km au sud-ouest de la ville de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. La pointe Lepreau constitue la limite est de la baie Maces, une étendue d'eau qui comprend des récifs intertidaux bordés de vasières et d'anse peu profondes qui sont exposés à marée basse. Le site compte également quelques îles, incluant l'île New River et The Brothers (îles Salked). La zone marine du site s'étend sur 10 km au sud de la pointe, à l'intérieur de la baie de Fundy. Le littoral est étendu et s'élève graduellement. L'amplitude des marées à cet endroit varie de 6 à 8 m, ce qui est moins important que dans la partie supérieure de la baie de Fundy.

Oiseaux

Les récifs intertidaux de la baie Maces sont reconnus comme étant une importante aire de repos pour la Bernache cravant au cours de la migration printanière. Jusqu'à 2000 individus y ont ainsi déjà été observés, mais en général, leur nombre représente environ 1000 individus, ce qui équivaut à près de 1 % de la population estimée de l'est de l'Amérique du Nord, s.e. hrota.

Les données récoltées à la fin des années 70 et au début des années 80 laissent à penser que ce site est aussi particulièrement apprécié par le Pluvier semipalmé (il est possible que jusqu'à 6,6 % de la population mondiale estimée de cette espèce fréquente le secteur) et le Bécasseau minuscule (plus de 3 % de la population mondiale estimée). Parmi les autres espèces de limicoles qui se regroupent à ce site lors de la migration automnale, on retrouve les Bécasseaux semipalmé, sanderling et à croupion blanc, le Bécassin roux, le Pluvier argenté et le Grand Chevalier. Un nombre important de Bécasseaux violets ont également été rapportés à cet endroit durant l'hiver, comme le démontrent les 500 individus et plus qui ont été relevés lors de recensements, ce qui correspond à un peu plus de 5 % de la population estimée de l'est de l'Amérique du Nord pour cette espèce.

La pointe Lepreau est également un lieu très apprécié par la sauvagine qui longe la côte nord de la baie de Fundy au printemps. Les données recueillies lors du recensement qui a été effectué à partir du 11 avril jusqu'au 5 mai 1998 mentionnent 3222 Plongeurs catmarins, 10 143 Eiders à duvet, 1305 Hareldes kakawis, 35 037 Macreuses noires, 15 389 Macreuses à front blanc et 617 Macreuses brunes. Il a été estimé que plus de 65 000 canards marins passaient au-dessus de la pointe au cours de cette période; le nombre de Macreuses noires étant particulièrement intéressant (celui-ci représente de 17,5 à jusqu'à probablement 44 % de la population estimée de l'est de l'Amérique du Nord pour cette espèce). D'autres inventaires ont aussi permis de rapporter que 10 Arlequins plongeurs de la population de l'Est et plus, une espèce en danger de disparition au niveau national, hivernaient dans ce secteur.

Les îles situées à l'intérieur de la baie Maces (New River et The Brothers) accueillent, quant à elles, un grand nombre d'Eiders à duvet nicheurs avec près de 1000 couples, ce qui équivaut à un peu plus de 1 % de la population de l'Atlantique pour cette espèce (s.e. dresser).

Critères: La Gamme des Années: Afficher:

Espèce	I	T	A	L	Liens	Date	Saison	Nombre	IBA Criteria		
									G	C	N
Bécasseau violet						2014	SP	200			
Bécasseau violet						1974	WI	525		✓	
Eider à duvet						1998	SP	10 143			
Macreuse à bec jaune						1996 - 2017	SP	3 129 - 35 037	✓	✓	
Macreuse à front blanc						1998	SP	15 389	✓	✓	
Oiseaux aquatiques						1998	SP	65 000		✓	
Plongeur catmarin						1998	SP	2 893 - 3 222		✓	
Pluvier semipalmé						1990	FA	3 200	✓	✓	

ANNEXE E - Références

Les lois applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://laws.gnb.ca/fr/browsetitle>

- *Loi sur l'assainissement de l'air*
- *Loi sur l'assainissement de l'environnement*
- *Loi sur l'assainissement de l'eau*
- *Loi sur le poisson et la faune*
- *Loi sur les incendies de forêt*
- *Loi sur les parcs*
- *Loi sur les actes d'intrusion*
- *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*
- *Loi sur les véhicules hors route*
- *Loi sur la police*
- *Loi sur les espèces en péril*

Les documents ministériels suivants sont disponibles à cette adresse : <http://www.gnb.ca/tourisme>.

- Processus de planification de la gestion des parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick
- Classification et processus de zonage des parcs du Nouveau-Brunswick
- Plan directeur de New River Beach – septembre 1999

Manuel de gestion de l'environnement du Nouveau-Brunswick, 4^e édition – Ministère des Transports et de l'Infrastructure (2010)

http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/mti/Autoroute_route/content/manuel_de_gestion.htm
|

Lectures supplémentaires :

- Parcs pour tous - <https://www.cpra.ca/parks-for-all/>
- Nature for All - <http://www.natureforall.global/>
- Sortons jouer dans la nature - <http://www.parks-parcs.ca/french/nature-playbook.php>
- La nature, source de santé - <http://www.parks-parcs.ca/french/cpc/healthy.php>
- Jouez NB! En plein air - <https://www.nbplays.ca/>
- Le guide vert - https://issuu.com/nbtourism_tourismenb/docs/2016_guide_vert_french_june17
- Notre patrimoine du paysage : L'histoire de la classification écologique des terres au Nouveau-Brunswick – Ministère du Développement de l'énergie et des ressources (2003)
http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/der/Ressources_naturelles/content/ForetsEtTerresDeLaCouronne/content/ZonesNaturellesProtegees/NotrePatrimoinePaysage.html
- Études d'Oiseaux Canada <http://www.ibacanada.org/mapviewer.jsp?lang=fr>



Vue de l'île New River depuis Barnaby Head (Photo : T. Wade, 2017)